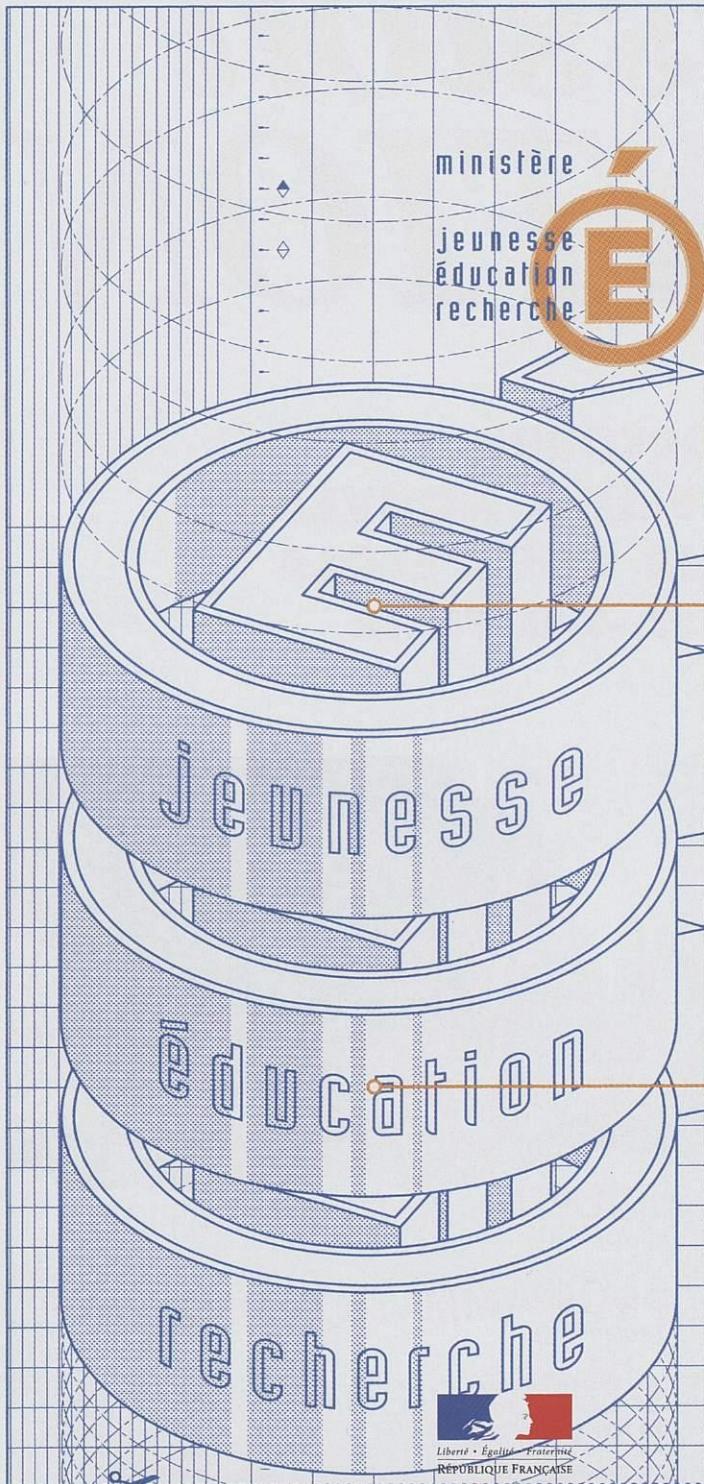


Profession EDUCATION

**APRÈS LE SUCCÈS DU 17 OCTOBRE,
L'INTERSYNDICALE INTERPELLE À NOUVEAU
LE PREMIER MINISTRE POUR QUE L'ÉCOLE
DEMEURE UNE PRIORITÉ : VA-T-IL FINIR
PAR NOUS ENTENDRE ?**





**Le ministère de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de
la recherche vous invite au
salon de l'éducation
pour vous présenter
les innovations
du système éducatif**

au niveau 3

- les 300 métiers de l'éducation
- professeur, et si l'avenir c'était vous ?
- les métiers de la recherche
- information sur les formations et les métiers (ONISEP)
- orientation - égalité des chances - mixité
- jeunesse et éducation populaire
- formation tout au long de la vie
- enseignement supérieur
- universités

au niveau 2

- étudier en France, en Europe, dans le monde
- ouverture aux langues et aux cultures
- technologies de l'information et de la communication à l'école
- scolarisation des élèves en situation de handicap
- prévention de la déscolarisation
- espace des arts
- accompagnement pédagogique (SCEREN - CNDP)
- enseignement à distance (CNED)

le salon de l'éducation



invitation

Entrée gratuite valable pour 2 personnes

20-24 novembre 2002

9h30-18h00 Paris Expo[®] Porte de Versailles

Un événement de la Ligue de l'enseignement, avec le soutien du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche .



LE MOIS

VOTER POUR LE SGEN-CFDT

Le Sgen-CFDT doit peser davantage

Le 3 décembre prochain, près de 800 000 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du premier et du second degré vont participer aux élections professionnelles. Le Sgen-CFDT sera présent partout. Il s'agit bien entendu d'obtenir le maximum d'élus afin de mieux défendre les personnels. Mais, au-delà, il est nécessaire de faire valider par le plus grand nombre les revendications mises en avant par notre organisation. Nous le savons, la politique menée par le ministère ne conduit pas à l'optimisme. Plus que jamais il y a nécessité de peser davantage.

Fidèle à ses principes originaux : laïcité, démocratie, justice..., le Sgen-CFDT s'inscrit résolument dans un syndicalisme de propositions, de revendications, d'action et de critique sociale. L'appartenance à une confédération ne peut qu'accroître l'exigence de solidarité et de lutte contre toutes les inégalités.

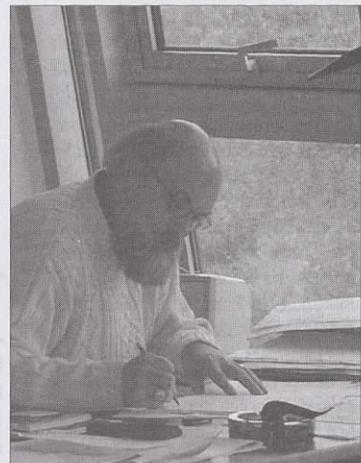
Dans un énième débat syndical de plus en plus important, toutes les voix compteront - les vôtres bien entendu, mais aussi celles des personnels qui refusent l'immobilisme et qui revendiquent à leur tour l'amélioration des conditions de travail et la démocratisation du système éducatif. A vous de les courir. Vaincre le vote pour les listes du Sgen-CFDT.

Le 3 décembre contribuez toutes et tous à faire du Sgen-CFDT un syndicat plus fort.

Jean-Luc Villeneuve

Le 3 décembre,
votez pour la transformation de l'École
et l'amélioration des conditions
de travail des personnels.

VOTEZ ET FAITES VOTER
SGEN-CFDT !



DR

**Profession
EDUCATION**
Novembre 2002 n°121

actualité
Editorial, page 3
Grève du 17 octobre, page 4
MI-SE, emplois jeunes, page 5

en direct
l'avenir
Classes uniques, page 6
Absentéisme, page 7

dossier
Colloque, pages I à VIII

initiatives
Classes relais, page 8

infos
Notes de lecture,
petites annonces page 9

l'initiative
Marie-Claude Kervella, page 10

SGEN CFDT
Une dynamique solidaire

Couverture : Chambre noire

LE MOIS

EN BREF

**MUTATIONS
SECOND DEGRÉ**

La circulaire sur le mouvement inter académique pour les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, qui devait paraître mi-octobre semble avoir pris quelques semaines de retard. Les adhérents recevront donc le traditionnel numéro spécial mutations de Profession Éducation au moment des vacances de Noël.

Les candidats aux mouvements spécifiques devront faire leurs vœux, si le calendrier prévu est maintenu, entre le 5 et le 20 décembre. Pour les candidats à une mutation inter académique ou à une première affectation, le serveur ministériel sera ouvert du 3 au 24 janvier. Les règles du mouvement 2003 seront sensiblement les mêmes qu'en 2002.

*Pour toute information,
pour demander conseil :
www.sgen-cfdt-plus.org
Ou prendre contact
avec les élus nationaux :
elusgen@sgen-cfdt.org
01 56 41 51 37*

CES - CEC : RAFFARIN LIQUIDE

Créés en 1989, les contrats emploi-solidarité (CES) devaient permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée, à des « femmes au foyer » de faire un premier pas vers l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Face aux dévoiements de plus en plus nombreux du dispositif (absence d'accompagnement social, refus de formation), le Sgen-CFDT s'est prononcé, au congrès de Brest, en 1998, pour :

- l'arrêt du recrutement des CES ;
- des créations de postes définitifs partout où les personnes en CES exercent un emploi permanent ;
- une facilité d'accès aux fonctions publiques.

Dans cette logique, lors des négociations Sapin sur la résorption de la précarité, la CFDT a obtenu que les « agents » recrutés par CES ou par CEC bénéficient d'une formation destinée à leur permettre l'accès à la fonction publique et des mesures d'accès à l'échelle 2 sans concours.

Le gouvernement Raffarin a décidé de diminuer dans le budget 2003 l'enveloppe pour ces personnels.

Le Sgen-CFDT demande que les engagements de l'accord Sapin soient respectés afin que les personnes en CES ou CEC ne soient pas, une fois de plus, laissées pour compte.

GRÈVE DU 17 OCTOBRE

POURSUIVRE LA MOBILISATION

La grève du 17 octobre a été suivie par plus de 60 % des personnels enseignants, près de 40 % des personnels Atoss et autour de 70 % pour les MI-SE. C'est un succès, marqué par nombreuses manifestations.

En fait, il s'agit de l'une des plus fortes mobilisations de ces dernières années. Seul le ministre Xavier Darcos a été déçu puisqu'il a déclaré que les grévistes « étaient moins nombreux qu'il le pensait » !

Provocation, autosuggestion... le ministère se rassure comme il peut et évite surtout d'entendre l'inquiétude, le mécontentement, la colère. La gestion de ce ministère est décidément calamiteuse.

MISE EN GARDE

Dès ce 17 octobre, le Sgen-CFDT, la Faen, la Ferc-CGT, la FSU et l'Unsa Éducation envoient une nouvelle lettre ouverte au Premier ministre pour le mettre « solennellement » en garde. À la fin de cette lettre, les cinq fédérations déclarent que « faute de réponse satisfaisante dans le cadre du débat budgétaire prévu à l'Assemblée à partir du 22 octobre, [elles] examineront rapidement les suites à donner à l'action de ce jour ». Une rencontre des fédérations est d'ores et déjà prévue le 4 novembre.



Plus de 10 000 personnes à Marseille le 17 octobre. Rebelote le 25 octobre, pour un rassemblement cette fois, lors de la venue de Raffarin.

Le gouvernement va-t-il infléchir sa politique éducative ? Va-t-il revenir sur l'abandon des plans pluriannuels de recrutement d'enseignants et du plan décennal pour la Recherche publique ? Va-t-il revenir sur sa décision de supprimer 5 600 MI-SE et 20 000 aides éducatrices ? Va-t-il refaire du système éducatif une priorité nationale ? Rien n'est moins sûr avec ce gouvernement et en particulier avec nos ministres qui pratiquent le « Canada dry » de la concertation. S'il faut à nouveau se mobiliser, le Sgen-CFDT ne reculera pas. L'enjeu est de taille. Déjà de nombreux parents, des jeunes, et en particulier les étudiants, en sont conscients. Obtenir un budget qui articule quantitatif et qualitatif est bien un objectif auquel ne dérogera pas le Sgen-CFDT.

**Le 19 octobre 2002
Jean-Luc Villeneuve**



4000 à 5000 personnes à Rennes, malgré la pluie et le froid.



15000 personnes à Paris.

LE MOIS

ENCADREMENT DES JEUNES

NON À LA LIQUIDATION DES MI-SE ET DES AE !

Le ministère de l'Éducation a annoncé, le 25 septembre, le remplacement des maîtres d'internat, des surveillants d'externat et des aides-éducateurs par de nouveaux assistants d'éducation.

Rentrée 2003 : mise en place du nouveau dispositif et suppression de 5 600 postes de MI-SE et de 20 000 emplois jeunes.

Le ministère prévoit d'effectuer un premier recrutement de 11 000 assistants d'éducation à compter de septembre 2003. Le cadre juridique serait précisé à la fin de l'année 2002. Les recrutements permettraient de couvrir « les fonctions essentielles actuellement assurées par les MI-SE et les aides-éducateurs » (notamment la surveillance et la maintenance informatique). Il serait fait appel à des jeunes retraités ou des mères de famille. Les collectivités locales seraient sollicitées pour compléter le dispositif. Le Sgen-CFDT a exprimé son désaccord complet, dès le 3 octobre, dans une lettre adressée à Luc Ferry et Xavier Darcos.

Désaccord total d'abord sur la méthode utilisée. La mise en cause du statut des MI-SE, la suppression du dispositif des emplois jeunes, la création d'assistants d'éducation n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales. Cette volonté manifeste d'ignorer les organisations représentatives des personnels en dit long sur la réalité du discours gouvernemental prônant le dialogue social. Désaccord complet ensuite sur le fond. Une politique guidée par le souci d'améliorer le service public ne saurait être engagée sans procéder au préalable à une évaluation précise et objective de l'existant.

SUPPRESSION DE 5 600 MI-SE

Le Sgen-CFDT a revendiqué un statut unique des MI-SE et une redéfinition de leurs services. Le ministère



décrète, du jour au lendemain, que le statut des MI-SE ne correspond plus aux besoins des établissements et qu'une gestion décentralisée conviendrait mieux. Cette mise en cause brutale de l'existence des MI-SE constitue une atteinte sans précédent au statut social étudiant.

ABANDON DES AE

Le Sgen-CFDT a revendiqué depuis des mois la reconnaissance des activités prises en charge par les emplois jeunes depuis cinq ans. Des activités nouvelles ont été créées, d'autres ont été renforcées. Ces activités doivent être reconnues, professionnalisées, transformées en emplois durables. Les AE qui le souhaitent doivent poursuivre leurs activités dans le cadre de nouvelles perspectives de carrière.

En abandonnant le dispositif emplois jeunes, le ministère fait disparaître une voie d'insertion professionnelle qui a pourtant fait la preuve de son utilité.

Alors, comment croire, dans ces conditions, à une volonté gouvernementale d'amélioration du service public par une décentralisation accentuée ?

TRANSFERT DE CHARGES

Les décisions prises traduisent simplement une volonté de transférer les coûts budgétaires de missions importantes assumées par l'Éducation nationale vers des collectivités locales. Cela aura pour conséquence une diminution importante du nombre de personnels chargés de l'encadrement des jeunes dans les écoles et les établissements scolaires.

Le Sgen-CFDT s'oppose à cette politique inconséquente. La création, sous couvert de décentralisation, de 11 000 postes d'assistants d'éducation aux missions et statuts encore obscurs pour remplacer la disparition de 25 600 MI-SE et AE est une catastrophe pour les établissements et un mauvais coup porté à l'idée de décentralisation.

Marc Douaire

EN BREF

PRUD'HOMMES : DERNIÈRE LIGNE DROITE

Le 11 décembre 2002 se dérouleront les élections prud'homales, les plus importantes après les élections politiques par le nombre d'électeurs : quinze millions, salariés de droit privé et employeurs ! L'enjeu est de taille :

- élire 7 500 conseillers prud'hommes, répartis sur l'ensemble du territoire dans 271 conseils ;
- mesurer la représentativité des syndicats.

La CFDT mène une campagne d'information sur les droits des salariés et d'action revendicative de proximité. Elle ambitionne de progresser non seulement en pourcentage, mais aussi en voix. C'est pourquoi il est important de voter et de faire voter afin que recule une abstention qui n'a que trop progressé lors des derniers scrutins.

Les salariés en contrats emploi solidarité, les salariés en contrats emploi consolidé et les salariés en contrats emploi jeune sont concernés par les prud'hommes. D'ailleurs, dans la section « activités diverses » de plusieurs conseils, des candidats sont issus du Sgen-CFDT.

Deux objectifs d'ici le 11 décembre :

- accentuer la campagne auprès des emplois jeunes, aides-éducateurs, des CES et CEC ;
- s'inscrire pour tenir un bureau de vote (cette possibilité est expressément prévue pour les agents de la fonction publique) afin de permettre aux militants du privé d'être au plus près des électeurs le 11 décembre.

http://www.cfdt.fr/pratique/prudhomme/prudhomme_accueil.htm

VOTATION CITOYENNE

Dans la continuité des actions menées ces dernières années par les trois collectifs :

« Même sol, mêmes droits, mêmes voix », « Un(e) résident(e), une voix », « Pour une véritable citoyenneté européenne ». La Ligue des droits de l'homme organise, avec d'autres associations dont le Sgen-CFDT, une votation citoyenne les 6, 7 et 8 décembre. Il s'agit de manifester par un geste symbolique que de nombreux résidents continuent à être des exclus du droit de vote en France. Cette action nécessite une forte mobilisation au niveau local.

Les syndicats Sgen-CFDT et leurs adhérents sont invités à prendre dès maintenant les contacts utiles.

www.sgen-cfdt.org/dossiersdh/votation.html

LE MOIS

EN BREF

PETITES STRUCTURES

L'enseignement du premier degré compte, en France métropolitaine, un peu plus de 57 500 écoles (chiffres 2000-2001, privé + public) pour un peu moins de 270 000 classes (1999-2000, derniers chiffres disponibles).

Nombre d'écoles selon le nombre de classes		
Classes	Maternelles	Élémentaires et spéciales
1	1 732	5 775
2	3 921	6 165
3	4 586	4 933
4	4 828	4 024
5	2 693	3 938

Chiffres 1999-2000 - public + privé

Parmi les 7 500 écoles à une seule classe se trouvent aussi les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et les réseaux ruraux d'éducation (RRE). L'Éducation nationale ne dispose d'aucune statistique permettant de les distinguer des classes à cours unique illustrées dans le film de Nicolas Philibert. D'après les propos recueillis à la rentrée par l'AFP auprès de Xavier Darcos en visite dans une école de milieu rural, il en resterait « un peu plus de 2 500 qui obtiennent d'ailleurs de bons résultats sur le plan scolaire ».

REGROUPEMENTS ET RÉSEAUX

Les structures scolaires de plusieurs communes peuvent être regroupées en un seul lieu, permettant ainsi de trouver au moins une classe maternelle et deux classes élémentaires. Cette formule, RPIC (regroupement pédagogique intercommunal concentré), supprime, de fait, l'école, mais pas le service, dans quelques villages. Plusieurs communes peuvent conserver une ou deux classes dans le cadre d'une organisation pédagogique permettant d'échapper à la classe unique et facilitant la mise en place d'une classe maternelle. Cette formule porte nom RPID (RPI dispersé).

Dans ces deux situations, le conseil général s'engage à assurer le transport des élèves concernés.

D'autres formules, plus souples, de type RRE ou RER (réseaux ruraux d'éducation) sont mises en place depuis 1990. Elles lient, souvent par contrat, communes et inspection académique sur les moyens matériels et en personnels.

Forte de ces expériences, une intercommunalité, plus positive que défensive se développe aujourd'hui.

CLASSES UNIQUES

ÊTRE ET AVOIR

Le film de Nicolas Philibert a reçu un excellent accueil. Le danger serait d'y voir une illustration représentative de la réalité, très diverse, des classes uniques.

Le vrai sujet du film, selon l'auteur, est de montrer à quel point il est difficile d'apprendre et de grandir.

En Limousin, les classes uniques sont comme partout de moins en moins nombreuses. Il en reste tout de même suffisamment pour que, chaque année, les débutants dans le métier attendent avec anxiété les résultats du mouvement. Pour eux, ce serait plutôt « *Être débutant et avoir... l'espoir de ne pas travailler dans une classe unique* ». Les candidats aux classes uniques ne se bousculent pas... Pour avoir souvent rencontré et tenté de conforter ces collègues là, j'allais avec un certain scepticisme voir le film de Nicolas Philibert. Je redoutais le regard trop complaisant porté sur les enfants, comme c'est le cas trop souvent dans les reportages « *pris sur le vif* » à propos de l'école, ou la vision idyllique et nostalgique d'une école fantasmée. Or j'ai aimé cette immersion dans la classe de M. Lopez.

UN DOCUMENTAIRE RÉALISTE...

Contrairement à certains, je n'ai pas trouvé cette tranche de vie douce et sucrée, je n'y ai pas vu le maître que j'aurais rêvé avoir, ni l'école idéale dans laquelle j'aimerais enseigner, ni celle que je souhaiterais pour mes enfants. J'y ai vu la réalité souvent difficile de ces enfants de la campagne, contraints par tous les temps à des transports quotidiens dans un véhicule brinqueballant, grandissant dans un cercle restreint d'amis (on souffre avec Nathalie qui aura fait toute sa scolarité avec comme seuls camarades de pro-



Chambre noire

Enseigner en classe unique en milieu rural : dans des conditions souvent difficiles, il s'agit, comme ailleurs, d'aider l'enfant à grandir.

motions deux garçons bagarreurs avec lesquels elle n'échange jamais...), découvrant avec appréhension à l'entrée en sixième qu'il existe d'autres adultes que leur maître.

... SUR LA DIFFICULTÉ D'APPRENDRE...

J'y ai vu aussi les difficultés de tous les enfants à grandir, à affronter les apprentissages, l'effort, la violence, les difficultés familiales. J'y ai vu un maître, certes très chaleureux et attentionné, mais capable aussi comme tous les adultes d'interventions autoritaires gratuites, privant le petit Jojo de 4 ans de récréation parce qu'il n'a pas fini un coloriage somme toute sans grand intérêt, ou le reprenant à moult reprises pour qu'il se fende d'un « *oui, monsieur* » bien artificiel... J'y ai vu une classe certes très sereine, des enfants travaillant dans un silence à faire rêver plus d'un maître chevronné, mais aus-

si des activités bien traditionnelles (dictée, comptine numérique et lignes d'écriture...), de nature sans doute à faire écho à des spectateurs de toutes générations, mais répondant de façon bien partielle aux instructions officielles. Pour les jeunes collègues sommés, dans ces classes-là comme dans les autres, de mener à bien l'ouverture au monde moderne, l'initiation aux nouvelles technologies, aux langues vivantes, aux arts et à la natation, l'ampleur de la tâche est considérable, et la solitude bien pesante. Ce film montre avec vérité, chaleur et humour comment vivent et grandissent les enfants de cette petite école d'Auvergne et comment M. Lopez entretient depuis trente cinq ans sa vocation d'instituteur. Nicolas Philibert a fait un magnifique documentaire, en aucun cas une apologie de la classe unique en milieu rural.

Françoise Leboezy

Enseigner aujourd'hui



Colloque organisé par le Sgen-CFDT
Paris, les 10 et 11 octobre 2002

Pendant deux jours, le Sgen-CFDT a tenu, à Paris, un colloque sur le thème « Enseigner aujourd'hui ». Face à la fatigue, au désarroi, au découragement même des enseignants, ce colloque avait pour but d'entendre les évolutions en cours dans la réalité des écoles et des établissements. Écouter les personnels en restituant, en particulier, les questionnaires sur la pratique de leur métier, leurs difficultés, auxquels ont répondu des enseignants du premier et du second degré. Plus de 7 000 retours dans le premier degré !

Avec ce colloque, le Sgen-CFDT souhaitait la confrontation entre les acteurs de terrain (praticiens, personnels travaillant dans différents lieux) et des chercheurs, des décideurs — ou du moins des personnes chargées d'éclairer les débats —, des partenaires multiples de l'École.

En effet, si le Sgen-CFDT a un projet, des revendications, il ne prétend pas détenir la vérité. Et, effectivement, les débats, les échanges de ces deux jours permettront d'enrichir, de nourrir notre projet. La réflexion doit se poursuivre en permanence. Si enseigner est une profession,

comme l'a rappelé Françoise Clerc, l'évolution du métier, malgré les freins institutionnels, la politique régressive actuellement menée par le ministère et les conservatismes multiples, est inéluctable.

Il n'en demeure pas moins que le Sgen-CFDT a été interpellé sur un certain nombre de points. J'en retiendrai deux : • le travail en équipe, au-delà du manque de formation et du temps nécessaire, ne va pas de soi ; il nous faut réfléchir à un ensemble de dispositifs pour en faciliter la mise en œuvre ; • la question de l'évaluation a été très fortement mise en avant ; il y a, là aussi, nécessité d'approfondir notre réflexion.

Le dossier qui suit s'efforce de rendre, au moins en partie, la grande richesse de ce colloque. Plus que jamais, comme j'ai été amené à le dire en conclusion des débats, et confirmé en cela par les prises de parole qui ont eu lieu pendant deux jours, je suis convaincu qu'il faut renforcer le poids de notre organisation pour être plus à même de porter notre projet. C'est dire toute l'importance des élections professionnelles du 3 décembre prochain.

Jean-Luc Villeneuve



PARI RÉUSSI

**Encore un colloque ? Encore se réunir, écouter, parler, échanger ?
Encore réfléchir, analyser, proposer ? Certains se seraient découragés.
Les adhérents et sympathisants du Sgen-CFDT ne sont pas de ceux-là.
Ils ont répondu « présent », nombreux et actifs, à l'appel.**

Réunir à Paris 350 personnes venues de toute la France pour réfléchir et débattre d'un sujet pouvant paraître austère, en tout cas fort peu médiatique par les temps qui courrent, n'allait pas de soi.

PRÉSENCE MASSIVE

Proposer à des acteurs de la communauté éducative, souvent très impliqués dans leur vie professionnelle, de mettre entre parenthèses, deux jours durant, leurs préoccupations quotidiennes et leur activité pour confronter leurs convictions et chercher des réponses à leurs interrogations n'est jamais gagné d'avance.

Suspendre, dans cette période d'intense activité syndicale, le temps de l'action pour se poser, faire le point, s'approprier de nouveaux savoirs, constituait un pari.

Ce pari a été gagné. Le nombre de participants, l'assiduité aux séances plénières comme aux tables

rondes et aux ateliers qui se sont enchaînés sans discontinuer durant ces deux journées suffisent à dire l'intérêt porté aux questions abordées. L'aspiration à débattre, le nombre de questions qui n'auront pu être posées faute de temps, auront montré, mieux que tout discours, à quel point ces rencontres ont été stimulantes. Les intervenants, nombreux, ont fait part de leurs travaux mais aussi de leurs réflexions plus personnelles, voire militantes. La présence, enfin, d'un nombre inhabituel de journalistes nous a prouvé combien ce sujet leur semblait digne d'attention, même si le débat public sur l'École, dont le Sgen-CFDT ne cesse de dire l'urgence, continue de se faire attendre.

RÉFLEXION APPROFONDIE

Le colloque est un exercice difficile dont on peut ressortir frustré si le sentiment s'installe que les questions



L'équipe fédérale du Sgen-CFDT, en rangs serrés pour accueillir les 350 participants au colloque.

sont survolées et les discussions trop décousues.

De celui-ci, les participants sont ressortis encouragés à poursuivre les recherches, les expérimentations et les luttes, certains qu'un tel sujet exige de « remettre cent fois son ouvrage sur le métier ». Ce ne sont pas des réponses définitives ni des discours dogmatiques que les participants étaient venus chercher mais bien des idées, des données crédibles, des analyses qui aident à comprendre le réel.

ÉVOLUTIONS ATTENDUES

En assurant le succès de ce colloque, les participants ont manifestement tenu, dans une période qui n'y est guère favorable, à faire savoir qu'enseigner aujourd'hui ne va pas de soi. Alors que des groupes de pression exercent un lobbying contre les pédagogues et les réformateurs et que l'actuel ministère semble y être plus que

sensible, il était important de montrer que les personnels de l'Éducation nationale aspirent à une évolution profonde du système de formation, une évaluation ouverte aux pratiques innovantes, une réforme profonde des contenus, des programmes, le droit à l'expérimentation.

OPTIMISME RÉSOLU

Ce dossier ne peut évidemment donner qu'un aperçu de ces deux journées de travail. S'il contribue à convaincre qu'on défend mieux le service public, les conditions de travail des personnels et l'intérêt des élèves en s'intéressant sans relâche aux pratiques mises en œuvre dans l'École qu'en tenant des discours catastrophistes sur elle, s'il permet d'ouvrir de nouvelles perspectives à celles et ceux qui sont en quête d'idées nouvelles, il aura atteint son but.

Émile Pinard



Des participants actifs, qui n'ont pas hésité à prendre la parole pour faire partie de leur expérience, de leurs réflexions.

PHOTOGRAPHIE DU MONDE ENSEIGNANT

Jean-Richard Cytermann, directeur de la programmation et du développement (DPD), a rendu compte des recherches sur les différents visages du monde enseignant. Portrait flatteur ?

En introduction, Jean-Richard Cytermann tient à préciser que, contrairement à ce qui est souvent dit, le ministère de l'Éducation nationale connaît fort bien ses personnels. Dès 1976, les départs massifs des années 2006 à 2010 étaient annoncés, mais cela n'intéressait personne à l'époque ! Il présente cinq exemples du travail de la DPD.

UN TAUX D'ENCADREMENT EN DIMINUTION

Le taux d'encadrement moyen, un des meilleurs des pays développés, est de 12 élèves par classe. Cependant, l'indicateur utilisé (rapport entre les effectifs élèves et le nombre d'enseignants) ne correspond pas à la réalité. Il faut donc affiner l'étude avec d'autres outils. Par exemple, le nombre d'élèves par division décroît régulièrement : la proportion de divisions de plus de 34 élèves est passée de 39 % il y a quinze ans à 11 %. Les divisions à effectifs élevés ont une forte proportion d'élèves de milieux favorisés et se situent dans les lycées de centre ville. Le pourcentage d'heures d'enseignement en groupe est de 34 % (20 % en collège, 46 % en lycée général et technologique et 51 % en lycée professionnel).

UN TEMPS DE TRAVAIL STABLE, AUTOUR DE 39 h 30 PAR SEMAINE

Les situations sont très diverses. Un nombre égal d'enseignants fait de 30 à 35 h,

de 35 à 39 h, de 40 à 45 h, plus de 45 h ; les littéraires semblent avoir un temps de travail supérieur.

UNE FORMATION EN IUFM PLUTÔT INSATISFAISANTE

Les opinions sont contrastées. Les sortants d'IUFM apprécieront les apports disciplinaires et didactiques ainsi que le stage. Par contre, seuls les enseignants du premier degré sont satisfaits du mémoire professionnel. Tous pointent les mêmes lacunes : attente non satisfaite sur l'apprentissage de la gestion de la classe, incapacité à préparer à l'enseignement en Zep. Cette opinion mitigée n'est pas propre aux stagiaires d'IUFM, on la retrouve quand on interroge des élèves de n'importe quelle école professionnelle...

LES DÉBUTS DANS LE MÉTIER

Six ans après leur première nomination, les jeunes enseignants, du premier et du second degré, gardent un certain enthousiasme. Neuf sur dix ne regrettent pas leur choix professionnel. Les difficultés qui ont tendance à s'estomper avec le temps concernent la gestion des problèmes de comportement des élèves et de discipline, l'hétérogénéité de la classe.

ET ENSUITE ?

L'enthousiasme est plus nuancé quand on interroge non plus les jeunes mais tous les enseignants du second degré. Ils trouvent que les élèves sont intéressés

mais passifs, peu autonomes et de plus en plus difficiles. Un cinquième seulement des enseignants jugent la participation des parents constructive. Pour 62 %, l'échec d'un élève n'est pas celui de l'institution, encore moins celui de l'enseignant (82 %). 86 % considèrent que « choisir le métier d'enseignant » c'est accepter d'instruire mais aussi d'éduquer. Et ils sont 50 % à demander des inspections plus nombreuses ! 85 % des enseignants estiment qu'ils ne sont pas assez reconnus par la société. Plus ils avancent en âge, plus les salaires sont jugés insuffisants. La mobilité est de plus en plus revendiquée entre les différentes formes d'enseignement : du premier vers le second degré, du second degré vers le supérieur ou la direction d'établissement, ce qui pose la question de l'organisation de cette mobilité et une autre, plus fondamentale : peut-on faire le même métier durant 35 ans ?

UNE CONCLUSION NUANCÉE

Jean-Richard Cytermann conclut son intervention en faisant remarquer que les nombreuses enquêtes de la DPD mettent en évidence la diversité du métier enseignant, des situations personnelles. Il remarque enfin que le jugement que les enseignants portent sur leur métier est nuancé, loin des descriptions apocalyptiques que l'on peut lire ici ou là.

Daniel Trillon

INTERVENTION DE FRANÇOIS CHÉRÈQUE : LES POINTS FORTS

Le secrétaire général de la CFDT déclare que l'Éducation fera partie du plan de travail confédéral pour les quatre ans qui viennent, que la CFDT se fixe comme priorité de « retrouver une capacité de proposition et d'intervention sur l'Éducation » et s'intéressera de près à la question de la formation professionnelle des jeunes. Préoccupé par le problème de l'illettrisme, François Chérèque considère qu'il est du devoir de la confédération de prendre concrètement en charge cet aspect de la question éducative pour lutter, à tous les niveaux, contre les inégalités. Partageant avec le Sgen-CFDT l'idée que l'École est un lieu de construction du futur citoyen autant qu'un espace de transmission des savoirs, il insiste sur les missions nouvelles ou en évolution du système scolaire. Parmi elles, il souligne la nécessité « d'ouvrir davantage les possibles » dès la formation initiale, pour permettre à chacun d'entrer dans la vie active dans de bonnes conditions, mais aussi de saisir toutes les chances qui lui seront offertes, et pas seulement la « deuxième »... Il rappelle aussi que, grâce au développement de la validation des acquis, l'École ne sera plus le seul moyen de se qualifier, ce qui induit un « changement radical dans la manière d'aborder la formation et la construction des compétences et des qualifications ».



Il conclut sur l'importance de faire vivre un syndicalisme confédéré à l'heure de la décentralisation, que la CFDT jugera sur sa capacité à « améliorer le service rendu aux usagers », à « approfondir la démocratie locale et à renforcer le rôle et les compétences des régions ». Au Sgen de la convaincre de la pertinence de ses positions...

NOUVELLES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION : LA PAROLE AUX EXPERTS

En novembre 2000, un groupe d'experts a été mis en place, avec pour objectif de mettre en évidence les conditions les plus propices à l'apprentissage des élèves et au développement de leur autonomie. Cette problématique a incité le groupe à travailler sur les nouveaux dispositifs d'enseignement et d'éducation, tout en dépassant ce cadre pour dégager les tendances et évolutions lourdes. Danièle Dahringer (ex-professeur de lettres et formatrice IUFM) et Jean-Pierre Gaborieau (ex-directeur de l'IUFM de Bretagne) retiennent trois thèmes, en dehors de la dimension européenne de l'éducation.

Quelles compétences développées par les élèves du secondaire dans des dispositifs qui requièrent de nouvelles pratiques d'enseignement et d'éducation ?

- acquérir des savoirs dans une discipline et établir des liens entre des connaissances issues de champs disciplinaires différents ;
- la compétence à construire par soi-même de nouvelles connaissances ;
- rechercher de l'information et traiter la documentation rassemblée ;
- utiliser les TIC ;
- contribuer à la réalisation d'un projet ;
- la compétence à travailler en groupe ;
- la compétence à communiquer, à valoriser son travail ;
- les compétences argumentatives ;
- la compétence à analyser sa propre activité.

Quelles compétences attendues de la part des enseignants dans ces dispositifs ?

- Quatre champs sont concernés :
- la direction d'études ;
 - le pilotage de projets, de dispositifs d'enseignement et d'éducation ;
 - la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires ;
 - la conduite et la maîtrise de sa pratique professionnelle.



Incidences des nouveaux dispositifs dans l'établissement scolaire : vers un pilotage partagé dans une démarche de projet.

La mise en œuvre des nouveaux dispositifs constitue une opportunité pour réaffirmer la place de l'enseignement et de la pédagogie au cœur même de tout projet d'établissement.

Et pour cela, il revient au chef d'établissement de faciliter la réflexion collective, de créer les conditions favorables car ces dispositifs bousculent les habitudes de travail des enseignants, principalement ancrés dans le groupe-classe et la discipline. C'est aussi l'occasion de définir de nouveaux rôles au sein de l'établissement (coordonnateurs TPE ou ECJS) ou d'enrichir des fonctions existantes. Il convient d'associer à ce pilotage pédagogique les autres personnels dont les personnels Atoss.

Enfin, il faudrait un discours politique clair soutenu et assumé dans la durée. Il est indispensable d'impulser un programme de recherche, car seules des données étayées permettront d'échapper aux conflits d'opinion, de nourrir une formation des personnels à la hauteur des enjeux et de fonder la régulation de ce pilotage partagé.

QUELS ENJEUX, QUELS DÉFIS ?

La formation des enseignants répond à un double défi : quantitatif, puisqu'il va falloir dans les cinq prochaines années renouveler 180 000 personnes ; qualitatif, puisqu'on forme des enseignants qui enseigneront à des enfants qui vont naître en 2035... La formation doit contribuer à la construction d'un service public de qualité.

QUEL MODÈLE ?

La formation des enseignants doit être une formation d'adultes. Les formés sont parties prenantes de la conception, la régulation et l'évaluation de la formation, au cours de laquelle se multiplient les ressources formatives, par des réseaux

d'échanges et la mutualisation des acquis. L'évaluation n'y est pas un parcours du combattant infantilisant : elle sert à se repérer et à se dépasser. La formation favorise l'autonomie et les initiatives des acteurs.

La formation des enseignants doit être une formation professionnelle, centrée sur l'action, articulant projet et acquisition de compétences techniques.

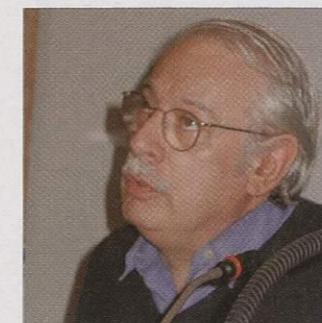
Le projet professionnel, c'est à la fois instituer l'École, telle que la définit O. Reboul — un espace public structuré sur ce qui unit et libère les hommes —, et construire le rapport à la vérité et au collectif.

La formation des enseignants doit être une formation universitaire où les savoirs sont abordés sous un angle critique et où celui qui se forme est dans une posture de problématisation et de validation d'hypothèses, dans le mémoire professionnel par exemple. On y pratique des formes d'écriture professionnelle qui permettent la discussion scientifique.

La formation des enseignants doit être une formation par alternance, non pas une juxtaposition de théories (à l'IUFM) et de pratiques (en stage), mais un processus d'aller-retours, avec ajustements progressifs et un travail permanent sur le lien entre décisions et enjeux. La prise de décision dans la classe n'est jamais innocente : elle constitue un enjeu

ENSEIGNER : QUELLE FORMATION ?

Dans un contexte de vives critiques à l'égard de la formation des enseignants, Philippe Meirieu, directeur de l'IUFM de Lyon, rappelle les principes qui doivent guider les formateurs des nouveaux collègues. Propos militants.



Philippe Meirieu, face à une salle convaincue de l'importance de la formation initiale et continue des enseignants.

QUELLE PLACE POUR LES IUFM ?

Il faut donner aux IUFM les moyens de remplir leur mission : on réduira alors l'écart entre l'enjeu de civilisation qu'est la formation des enseignants et le traitement technique et politique qui en est fait.

Françoise Lebocey

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>

ENSEIGNER : UNE PROFESSION

Françoise Clerc, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Lyon-II, interroge le rôle de la structure « classe » dans la professionnalité enseignante.

À près un bref rappel sur la notion de profession et ses incidences sur la formation, Françoise Clerc pose la question « comment analyser la profession enseignante ? » et montre la pertinence d'opérer une approche par l'environnement et les situations de travail, l'organisation même du travail enseignant.

LA CLASSE : COEUR DU SYSTÈME ?

La classe apparaît comme le principe structurant de la professionnalité enseignante. Historiquement, la classe est au centre du système, se stabilisant à partir du XVI^e siècle comme principe d'organisation des groupes d'élèves, principe d'organisation du temps et de l'espace (Cf. le tableau noir et la disposition des tables), l'enseignant, au centre, transmettant le savoir.

DIFFÉRENTIATION : EN CLASSE OU AU DEHORS ?

La première grande contestation de ce modèle vient de la classe coopérative, micro-société qui situe l'enseignant éducateur dans un lieu d'apprentissage actif, de construction de savoir par les élèves.

La deuxième grande contestation émerge dans les années 70, sous la forme de la pédagogie différenciée comme réponse à une double contrainte : faire réussir les élèves tout en les accueillant tous. Il revient au professionnel d'organiser des situations pédagogiques à partir d'un diagnostic (analyse des ob-



Françoise Clerc replace l'enseignant dans son espace de travail et dans son environnement professionnel pour en analyser les pratiques.

jectifs et de l'état des ressources des élèves), l'existence de plusieurs groupes de référence rendant nécessaire un suivi des élèves (tutorat). C'est la structure de la classe qui a résisté... La différenciation externe, sous la forme de dispositifs « d'aide à côté de la classe », se développe depuis 1992, date d'apparition des modules. La diversification actuelle de l'offre éducative crée une situation peu lisible, en termes de limites des champs d'intervention des différents professionnels par exemple, avec des pressions sur les horaires élèves, l'espace, le service des professionnels...

Et Françoise Clerc de conclure : il faut de fait penser à réorganiser autrement ce qui sert de cadre à l'activité pédagogique.

Raymonde Piecuch



PAROLE DES JEUNES

En présence de Bernard Defrance, un représentant lycéen introduit le débat devant une centaine d'adultes... Paroles croisées.

L'expression des jeunes concerne tous les niveaux scolaires et, pour la plupart des participants, il faut donner et apprendre la parole aux enfants dès le plus jeune âge. Les expériences ne manquent d'ailleurs pas, dans les écoles coopératives ou dans cette école d'Isère qui réunit tous les quinze jours un conseil d'école des enfants. Mais c'est encore trop partiel pour être significatif.

Du fait de la présence d'un syndicat lycéen, l'Union nationale lycéenne (UNL), l'atelier a surtout traité du lycée. Les difficultés ne manquent pas qui contrarient la prise de parole des jeunes. Difficultés d'emploi du temps pour les élèves de l'enseignement technologique. Complexité de la situation du délégué au conseil de classe qui doit s'exprimer devant ses propres juges. Inégalité entre le temps des enseignants, installés dans l'établissement, et celui des jeunes, qui ont tout à découvrir et ne font finalement que passer...

DES QUESTIONS FONDAMENTALES

De fait l'institution demande aux jeunes de se taire et leur parole perturbe, fait « *du bruit* », mais comme le rappelle un intervenant : « *dans la ruche, les abeilles travaillent-elles en silence ?* ». La démocratie lycéenne n'est-elle qu'un simple exutoire qui canaliserait la rébellion en dehors de la classe ? « *Les devoirs des élèves portent sur l'ensemble de*

leur vie au lycée, leurs droits ne concernent que le périphérique, le non valorisé » dit Bernard Defrance. Or c'est bien dans la classe que se passe l'essentiel. L'expression des jeunes doit y être possible sur les finalités et les modalités de l'enseignement. Pour cela il faut lever ce qu'un représentant de l'OCCE désigne comme le principal obstacle : la peur, celle des élèves et celle des enseignants. Peur de la remise en cause, peur de partager ce pouvoir qu'est la parole ?

La piste la plus prometteuse est peut-être celle qui consiste à clarifier les rôles et attentes de chacun, à mieux distinguer, dans le travail, le temps du débat et celui de la production. C'est le sens d'un propos d'élève d'une classe coopérative s'adressant à un autre : « *si t'es pas content, tu le diras au conseil...* ». Il semble tout aussi nécessaire de ne pas conditionner le droit d'expression des jeunes à un niveau d'exigence démesuré. Un collègue évoque le souvenir « *d'un foyer fermé parce que retrouvé dans un état déplorable. S'il fallait fermer les salles des profs chaque fois qu'on les retrouve dans une telle situation* »...

Beaucoup reste à faire et c'est Émile Thomassot, de l'UNL, qui conclut de façon pratique et syndicale : « *Vous êtes convaincus, alors si des jeunes ont du mal à faire respecter leurs droits, donnez leur notre adresse, on les aidera !* ».

Joël Devoulon

ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Qu'est-ce qu'une équipe éducative ? Quel lien avec le projet d'établissement ? Échange avec Michèle Amiel, proviseur.

Salle Picasso, les personnes présentes veulent en débattre. « *Équipe éducative, projet d'établissement* » : la première interrogation porte sur les deux termes accolés. Sont-ils antinomiques ? complémentaires ? Est-ce seulement un slogan ou au contraire une réponse à la solitude exprimée par nombre de personnels ?

CONSTRUIRE L'ÉQUIPE

Michèle Amiel, proviseur de lycée et collège à Montreuil (93) cherche à préciser ce que l'expression « *équipe éducative* » recouvre, ce qui permet à cette équipe d'exister, d'être reconnue. D'emblée elle précise : « *faire vivre l'équipe éducative, c'est déjà être dans un projet d'établissement* ». Mais, très vite, elle pointe les difficultés, « *le conflit entre les intérêts individuels et collectifs, les difficultés de travailler ensemble avec une égale dignité pour tous les personnels* », la difficulté temporelle de trouver des moments communs (les enseignants, les Atoss n'ont pas les mêmes rythmes de travail, l'assistante sociale est rarement à temps plein...).

SE DONNER DU TEMPS

Faire vivre l'équipe éducative, c'est reconnaître la place de l'élève au cœur de la communauté, c'est créer les conditions d'une action collective (pas seulement dans les situations de crise ou de violence), dégager du temps, temps banalisé commun aux



Michèle Amiel, venue présenter son expérience du travail en équipe.

différents acteurs de l'équipe, c'est se poser la question de l'intérêt de chacun à agir avec l'autre, donc « *travailler sur les missions et les tâches de chacun* » ; c'est aussi accepter le « *temps de la maturation* », « *avancer doucement, éviter de répondre aux questions à la place des autres* », travailler sur la circulation de l'information.

POURSUIVRE LA RÉFLEXION

Les interventions, nombreuses, relatent des expériences, commissions de conciliation, groupes de vigilance... font état d'embryons d'équipe éducative, trop souvent seulement pédagogiques. La question des Atoss, membres à part entière de la communauté éducative est posée. Plusieurs questions interpellent les participants : comment faire quand le chef d'établissement n'adhère pas à la démarche de projet ? l'équipe éducative peut-elle se mobiliser sur autre chose que l'acte d'enseigner ?

Marie-Agnès Rampnoux

PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES

Une question cruciale dans le second degré à l'heure des itinéraires de découverte et des travaux personnels encadrés...vue par Jean-Michel Zakhartchouk, enseignant et membre des CRAP-Cahiers pédagogiques.

Les pratiques interdisciplinaires existent depuis de nombreuses années mais leur développement et leur institutionnalisation sont récents. L'interdisciplinarité est une démarche à la fois motivante et exigeante : en quoi peut-elle influer sur les pratiques et sur le métier d'enseignant ?

Jean Michel Zakhartchouk, enseignant en collège, chercheur et formateur en IUFM, propose d'organiser la réflexion sur quatre thèmes : plaisir d'enseigner, professionnalisme, écueils et risques, puis exemple des itinéraires de découverte.

PLAISIR ET TRAVAIL

Les pratiques interdisciplinaires sont sources de plaisir pour les enseignants : inventer des choses nouvelles qui vont casser la routine, travailler autrement avec les élèves, explorer de nouvelles voies (techniques documentaires, prise de parole), découvrir les élèves sous d'autres aspects. Elles exigent un réel professionnalisme : il faut être capable d'organiser — les groupes d'élèves, mais aussi le temps — et de gérer l'écart entre le travail prescrit et le travail réel. La démarche

doit être centrée sur les élèves, avec des objectifs clairs, adaptés aux spécificités des différentes structures (collège ou lycée) et le souci de n'exclure personne. Au collège, les itinéraires de découverte que l'intervenant souhaiterait voir généraliser, apparaissent comme des tremplins pour de nouvelles formes de pédagogie. Il faut, par exemple, favoriser la possibilité d'intervenir à deux — « c'est déjà travailler autrement » — et faciliter l'accompagnement et la mise en place du dispositif.

De nombreux témoignages vont suivre cet exposé. Oui, les pratiques interdisciplinaires permettent de retrouver le plaisir d'enseigner parce qu'elles induisent un autre rapport au savoir, aux élèves et aux collègues.

LE PLAISIR NE VAUT QUE S'IL EST PARTAGÉ PAR TOUS

Mais le plaisir des professeurs n'est pas toujours celui des élèves. Il faut savoir les impliquer et admettre qu'ils soient parfois réticents « parce qu'aussi bousculés que nous ». Oui, l'interdisciplinarité est exigeante et difficile car elle bouscule les

habitudes ; il va falloir convaincre qu'elle ne se fait pas contre la discipline mais, qu'au contraire, elle influe sur les pratiques disciplinaires. Difficile également de concilier cadrage national et autonomie : les dispositifs ne sont pas là pour « tuer » les initiatives locales mais pour permettre à tous les enseignants de « se lancer ». Oui, on doit s'interroger sur l'évaluation de ces pratiques en restant conscient qu'il ne faut pas tout leur demander, a fortiori pas plus qu'au reste des matières.

DES DISPOSITIFS DIVERSEMENT APPRÉCIÉS

L'appréciation de la mise en place des dispositifs varie selon les structures. Les PPCP (projets pluridisciplinaires à caractère professionnel) semblent plus mal vécus que les itinéraires de découverte (collège) ou les travaux personnels encadrés (lycées). Dans l'enseignement agricole public, c'est depuis 1984 qu'on met en œuvre interdisciplinarité et enseignement modulaire.

Pour que les pratiques interdisciplinaires se développent et tiennent toutes leurs promesses, il faudra du temps pour mobiliser peu à peu les collègues mais aussi des moyens (formation des équipes, moyens documentaires et moyens financiers) et c'est ce que continuera à revendiquer le Sgen-CFDT pour contribuer à faire évoluer le métier d'enseignant.

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DANS LE PREMIER DEGRÉ

Classes ouvertes, plus de maîtres que de classes, échanges de services, contrats d'apprentissages... Les idées et les expériences innovantes dans les écoles ne datent pas d'hier et gardent aujourd'hui encore toute leur pertinence. La loi d'orientation de 1989 a institutionnalisé nombre des principes avancés par le Sgen-CFDT : mettre l'enfant au centre de l'école, différencier l'enseignement, travailler en équipe et en partenariat...

Le constat fait par l'atelier est lucide : les maîtres restent dans une logique professionnelle essentiellement individuelle. « Enseigner, c'est se mettre à nu devant les élèves, il y a un engagement intense, à la fois théâtral et affectif... Après une journée de classe, c'est dur de se livrer encore... » constate Marie-Christine. « L'inspection individuelle, avec la note au bout, est un obstacle au changement : on triche et on joue l'excellence. Il faudrait pouvoir montrer ce qu'on ne sait pas faire et demander de l'aide... » remarque un jeune collègue. Et au fil des échanges, les participants font émerger les leviers de l'évolution des pratiques dans les écoles :

- une équipe partageant un projet commun et explicité ;
- la capacité pour chacun à travailler sous le regard d'autres adultes (collègues, autres professionnels, parents...) ;
- la possibilité de s'alimenter sur le plan théorique, d'avoir les lieux et personnes ressources ;
- la diffusion des pratiques produisant des effets positifs, celles des recherches INRP, mais aussi tout simplement celles de la maternelle ou de l'AIS, domaines où les enseignants n'ont d'autres choix que de proposer des activités motivantes et centrées sur l'enfant...



Jean-Michel Zakhartchouk pendant son propos liminaire.

Brigitte Jumel

nécessaires partenaires

**MAURICE CHARRIER,
MAIRE DE VAULX-EN-VELIN**

Dans notre ville, l'éducation représente presque 30 % du budget communal. Nos enfants n'ont pas la petite fortune de papa et de maman qui permet de financer le cours de tennis le soir, les cours de rattrapage... il nous faut tout faire. Comme on ne peut pas, un certain nombre de besoins sont loin d'être satisfaits. La disparition des aides-éducateurs va se traduire par un nouveau transfert de charges sur la commune ou la disparition des actions qu'ils ont permis de mettre en place et, dans ce cas, une perte des investissements qui ont été faits, par exemple pour le parc informatique jusque-là entretenu par des emplois jeunes. L'autre problème que l'on a est de savoir qui est le représentant de l'Éducation nationale dans le partenariat. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement à qui nous avons le plus souvent à faire, même s'ils sont très mobilisés, très impliqués, ne sont pas en situation de pouvoir engager leur institution dans le contrat local de sécurité, le conseil communal de prévention de la délinquance ou d'autres structures et cela pose un problème.

www.mairie-vaulxenvelin.fr



PARTENAIRES, RENCONTREZ-VOUS !

Sans dissimuler les difficultés rencontrées, les participants au colloque rappellent leur attachement au principe de « communauté éducative » et leur volonté de le faire vivre au quotidien.

**CHRISTIAN JANET
PRÉSIDENT DE LA PEEP**

Nous faisons des constats, comme le font les enseignants : problèmes de réussite, d'encadrement d'élèves de plus en plus difficiles, d'insertion et de chômage... Nous demandons s'il ne faudrait pas que l'École évolue, utilise d'autres modes d'enseignement, prépare à d'autres compétences. Se posent alors les questions de l'évaluation de ces nouvelles compétences, des modalités d'introduction dans le cursus, de leur place, des conséquences sur le service enseignant, les postes nécessaires.



L'engagement pour des causes d'intérêt collectif, c'est quelque chose qui paye de moins en moins, qui coûte beaucoup même, et le manque de reconnaissance du rôle des parents rend bien difficile le recrutement de militants et de bénévoles.

www.peep.asso.fr

**GEORGES DUPON-LAHITTE
PRÉSIDENT DE LA FCPE**

Il n'y a partenariat que parce qu'il y a un enfant à l'école et, en ce sens, l'enfant doit bien être au centre du système éducatif. Cette idée paraît en danger depuis qu'un ministre a découvert, après plus de dix ans de responsabilités, que la loi rappelle cette notion qui n'est pas, dit-il, sa tasse de thé. On ne peut réduire la participation des parents au rôle de portefeuille. Notre conception du partenariat, c'est d'agir pour que les moyens qui font défaut à l'École pour tel ou tel projet soient trouvés, de manière à ne placer personne dans la situation soit d'assister, soit de devoir dire qu'il ne peut pas assumer telle ou telle dépense demandée par l'École. C'est dans ce sens que nous restons très attachés à la notion de gratuité.



www.fcpe.asso.fr

ÉRIC FAVEY

**SECRÉTAIRE NATIONAL
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**

Après avoir accueilli l'École comme institution de la République naissante, servi de fournisseur associé au système éducatif, puis sous-traitante de la puissance publique, la Ligue de l'enseignement entre dans une quatrième phase : celle de la fin de la division du travail éducatif et du début de la coopération entre tous ceux qui y contribuent. Chacun doit prendre sa part de la socialisation, de l'instruction, de l'éducation, de la formation. On ne sait pas bien comment s'y prendre, mais si chacun espère s'en sortir en essayant de s'enfermer dans son propre camp, ce sont les enfants et les jeunes qui vont trinquer. Il va donc bien falloir se mettre d'accord.



Faire progresser l'École par le débat public, c'est réunir des enseignants, des parents, des élus locaux, des militants du mouvement associatif pour faire un état des lieux partagé de l'École, considérer les choses qui pourraient évoluer sans attendre qu'un ministre pondre une réforme supplémentaire. De temps en temps, il suffit simplement d'appliquer la loi, de la faire connaître.

www.laligue.org

JACQUES DEMEULIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CEMEA

Notre mission première est d'œuvrer à la formation et la qualification des personnels. Au départ, nous avons travaillé avec des jeunes, puis avec des travailleurs sociaux, des éducateurs spécialisés de la protection judiciaire de la jeunesse par exemple, ou avec des professionnels de ce qu'on appelle les asiles.



Notre action s'étend maintenant à des expérimentations, l'implication dans des plans éducatifs locaux, l'accompagnement d'équipes. Nous avons aussi toute une activité éditoriale qui garantit à l'École qu'en ce domaine, il n'y a pas que la logique marchande mais aussi la possibilité d'une logique collective et associative.

www.cemea.asso.fr

www.sgen-cfdt.org

LOI D'ORIENTATION DE 1989

**Extraits concernant
les partenaires de l'École**

Article 1

Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves [...].

Article 11

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative [...].

ABSENTÉISME

UNE SEULE SOLUTION : LA MOTIVATION

Le ministre Sarkozy, dans son projet de loi sur la sécurité intérieure, prévoyait une sanction pénale, sous forme d'amende pouvant atteindre 2000 €, contre les parents des élèves manquant trop souvent l'école. La levée de bouclier qui s'en est suivie a provoqué un premier recul du gouvernement.

Le tollé des syndicats, des fédérations de parents ainsi que de tous les spécialistes du problème n'est pas resté sans effet. Le gouvernement a confié à une commission, réunie autour du ministre de la Famille, la charge d'étudier le problème de l'absentéisme et de préconiser des solutions plus consensuelles. Sa première tâche sera de quantifier un phénomène, difficile à mesurer si l'on en juge au flou des statistiques évoquées à l'appui du projet ; celles qui faisaient état d'une forte augmentation du phénomène en vingt ans portaient, par exemple, sur les élèves de 11 à 18 ans, c'est à dire mélangeraient les élèves de moins de 16 ans, soumis à l'obligation scolaire et ceux pour qui cesser de fréquenter l'école relève d'un choix, certes regrettable, mais parfaitement légal.

En attendant les conclusions de cette commission, à laquelle on peut trouver curieux que ne soient pas conviés les syndicats, même si elle a promis de les auditionner, il faut peut-être rappeler un certain nombre de vérités.

ATTENTION AUX IDÉES REÇUES

Il faut d'abord redire que la corrélation fréquente entre absentéisme et délinquance juvénile n'est pas, comme des esprits simplistes voudraient le croire, une relation de cause à effet. Ces comportements ont simplement des causes voisines. Les rares études statistiques menées ces dernières années font apparaître des taux d'absentéisme beau-

coup plus élevés, chez les garçons, les élèves en situation d'échec scolaire, les enfants connaissant d'importants problèmes familiaux et/ou sociaux. Que les jeunes concernés soient, physiquement, présents dans les établissements scolaires une partie

bon nombre de ces « sorties » ne se font plus par expulsion (même si trop d'élèves encore — et de moins de 16 ans — se trouvent durablement sans affectation suite à des exclusions disciplinaires) ni par un échec final à l'examen, mais par un découragement progressif.



Chambre noire

Le gouvernement a confié à une commission, réunie autour du ministre de la Famille, la charge d'étudier le problème de l'absentéisme.

de la journée ne les empêchera pas d'adopter telle conduite déviante le reste du temps.

Devrait-on pour autant considérer l'absentéisme comme un problème mineur et ranger l'initiative gouvernementale à la rubrique des gestulations sécuritaires ? Ce n'est pas le point de vue du Sgen-CFDT. Le manque d'assiduité est indéniablement un signe avant coureur du décrochage scolaire.

SIGNE AVANT-COUREUR

C'est un signal d'alarme qui ne doit pas être négligé si l'on veut sérieusement combattre l'échec et faire en sorte qu'aucun jeune ne sorte du système scolaire sans qualification. Car aujourd'hui

C'est contre les abandons que génère ce sentiment qu'un vrai suivi individualisé devrait s'efforcer de lutter. Une réflexion de fond s'impose sur les solutions à mettre en œuvre pour permettre aux élèves concernés de retrouver la motivation sans laquelle il n'est pas de présence en classe utile. Ce ne sont ni d'éventuelles sanctions pénales ni la suspension des allocations familiales (9 000 cas par an, indique-t-on) qui y contribueront.

Didier Parizot

En savoir plus

L'absentéisme au lycée
Marie Choquet et Christine Hassler
Inserm
Dossiers d'éducation et formation
n°90 - 1997

AUDIENCE

FONCTION PUBLIQUE

Début octobre, le ministre de la Fonction publique a rencontré chacune des fédérations de fonctionnaires. À l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (Uffa-CFDT), reçue le 2 octobre, J.P. Delevoye a précisé son calendrier de travail.

Mi-novembre, une séance plénière avec l'ensemble des fédérations de fonctionnaires permettra de définir méthode et plan de travail sur un premier dossier : la gestion des ressources humaines c'est à dire, selon le ministre, recrutements, promotion interne, formation, égalité professionnelle, mobilité, action sociale.

L'Uffa-CFDT a précisé que le périmètre était plus large : conditions de travail, classifications, évaluation, notation ainsi que la notion de « parcours professionnel » devraient aussi être examinés.

DÉCENTRALISATION

L'Uffa-CFDT a également abordé le dossier décentralisation. Elle a rappelé les conditions de réussite des réformes : diagnostic associant les acteurs concernés, bilan des lois de décentralisation, débat public, refondation des relations sociales dans la Fonction publique, amélioration du service rendu à l'usager ...

En ce qui concerne les personnels, l'Uffa-CFDT a réaffirmé deux nécessités :

- les placer en situation d'être acteurs du changement ;
- prévoir, pour chaque opération de décentralisation, le suivi individualisé de la situation de chaque agent : mobilité, déroulement de carrière, formation, passerelles entre les fonctions publiques...

SALAIRES ET RETRAITES

Deux dossiers sont renvoyés au premier semestre 2003 : retraites des fonctionnaires et salaires.

Sur les salaires J.P. Delevoye a confirmé l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,70 % au 1^{er} décembre était confirmée.

Sur le dossier retraites, l'Uffa-CFDT a rappelé la volonté de la CFDT que ce dossier soit abordé dans sa globalité et non régime par régime. C'est l'ensemble des conditions (cotisations, droits à pension, majorations familiales...) qui doit faire l'objet d'une mise à plat et d'une harmonisation.

CLASSES-RELAIS, SOLUTION MIRACLE ?

Les classes relais cristallisent tous les problèmes actuels du collège et renvoient, de façon exacerbée, au malaise ressenti par un grand nombre d'élèves.

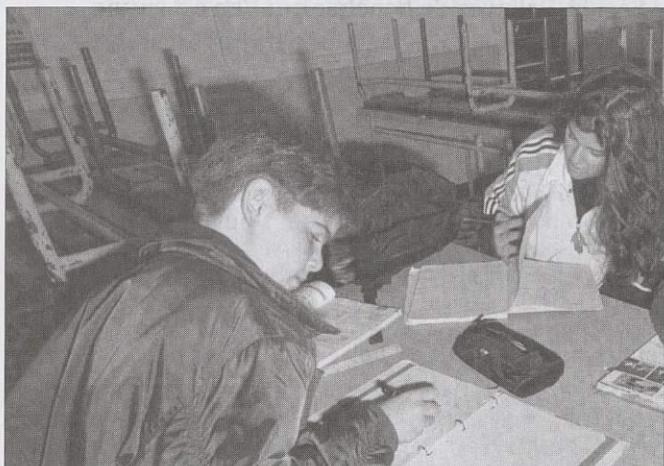
Une classe-relais, c'est une dizaine d'élèves dans un collège ou des locaux externes, encadrés par une équipe de composition très variable : professeurs de collège ou de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), spécialisés ou non, d'aides-éducateurs, d'éducateurs, d'intervenants extérieurs du monde associatif. Le tout est piloté par un comité académique.

Ces élèves sont pris en charge, en relation avec leur établissement, selon des modalités de suivi elles aussi très diverses, pour une durée de 15 jours à un an. Les élèves choisis sont en rupture avec le système éducatif : absentéisme chronique, manquements graves et répétés au règlement intérieur, forte agressivité vis-à-vis des autres élèves ou des adultes, extrême passivité, attitude de repli et d'auto-dépréciation systématique, refus de tout investissement réel et durable. Les deux principaux objectifs sont la rescolarisation et la resocialisation.

DE LA DIFFICULTÉ DU PARTENARIAT

Michelle Graux, principale adjointe dans la Somme, a participé au montage du dossier et à l'ouverture d'une classe-relais. « C'est une expérience difficile, très riche sur le plan humain, mais qui pose de vraies questions : qu'est-ce qu'un projet ? un partenariat ? ». L'équipe comprenait deux aides-éducateurs, un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), deux professeurs, dont l'un issu de Segpa, une conseillère principale d'éducation (CPE) ayant reçu une formation spécialisée. Pourtant, aujourd'hui, cette dernière a abandonné l'aventure pour travailler avec les équipes de son collège en profitant de cette expérience : « Je me suis rendu compte que j'étais à des

Les deux expériences de terrain évoquées ici ne permettent pas de tirer de conclusions générales car chaque dispositif est différent.
Mais elles attirent l'attention sur le danger qu'il y aurait à considérer les classes relais comme la solution adaptée à tous les problèmes du collège.



Chambre noire

Le manque de moyens est parfois criant.

lieux de pouvoir enseigner à ces jeunes ». En outre, elle pointe des difficultés de lien avec les établissements d'origine. Même si elle a rencontré des gens motivés, elle considère que « le lieu devient pathogène quand il est hors les murs » et qu'il manque le lien permanent avec les équipes. Elle constate que la réintégration est un point noir du système et se montre extrêmement critique sur l'absence de la PJJ dans le nouveau dispositif.

Chantal Adamczewski, institutrice spécialisée, responsable du premier degré au Sgen-CFDT de l'Ardèche, pointe aussi les difficultés de partenariat avec les établissements : « Tous n'ont pas joué le jeu. Certains établissaient des contrats très stricts qui étaient en fait des alibis pour virer les gamins. Les collèges, de leur côté, émettaient des reproches par rapport aux apprentis-

sages mis en œuvre dans la classe-relais ».

Elle souligne également les difficultés financières. « Ce sont les aides du fonds social européen qui ont permis le recrutement de l'enseignant actif sur la zone nord. Elles ne sont versées que jusqu'en décembre et après, c'est l'inconnu ». Dans la mesure où aucun moyen n'est dégagé sur la carte scolaire, Chantal ne voit pas comment cela pourrait alors perdurer. « Nous ne recommencerons pas, c'est trop lourd », nous dit-elle.

Les questions matérielles sont parfois cruciales. À Beauvais, la classe-relais a emménagé en face de l'IUFM. Mais les locaux sont inadaptés (problème de demi-pension, de matériel informatique, etc.). Parfois, les équipes doublent les dispositifs. Ainsi, une enseignante du collège Charles Fauqueux nous a expliqué

**Centre Alain Savary à l'Institut national de la recherche pédagogique
Déscolarisation et dispositifs relais**

**Projets, articles et rapports d'études et de recherches, articles de presse, bibliographies, textes officiels, comptes rendus de réunions institutionnelles, descriptions des bilans d'actions et de pratiques...
... liens avec les partenaires institutionnels et le réseau d'acteurs des dispositifs relais et la carte des dispositifs relais par académie.**

<http://www.inrp.fr/Zep/relais/drintro.htm>

qu'à l'intérieur de l'établissement il y avait un « espace relais » où les élèves allaient avant d'être envoyés éventuellement... dans la classe-relais.

DES RISQUES D'UNE EXTENSION SANS MOYENS

« En terme de moyens, comme par les partenaires qu'elle mobilise, une classe-relais est un dispositif très lourd pour quelques jeunes... mais ouvrir une classe-relais vaut sans doute mieux qu'ouvrir des places supplémentaires en milieu carcéral »¹. C'est aussi, à l'origine, un dispositif souple laissant aux acteurs de terrain le soin d'élaborer un projet adapté. On ne peut donc que déplorer les derniers choix du ministère qui tranche arbitrairement en faveur de la localisation hors les murs, et aussi que la PJJ ne dispose pas des moyens d'accompagner le doublement de ces classes.

Enfin, comme l'écrivent Élisabeth Martin et Stéphane Bonnery² : « La multiplication de ces dispositifs est [...] à considérer avec précaution et doit s'accompagner d'une grande vigilance. Quels sont les enjeux des dispositifs relais ? Leur faible nombre a été jusqu'à présent un régulateur. Leur augmentation pourrait déplacer le fragile équilibre qui s'exerce dans les dispositifs et qui les fait osciller entre intégration et relégation ».

En pleine médiatisation de la violence scolaire et au moment où le concept de collège unique est de plus en plus attaqué, on peut se demander si cet équilibre n'est pas d'ores et déjà compromis. Si on veut qu'après la massification de l'enseignement, un processus de réelle démocratisation se mette en place, il est urgent de ne pas laisser dériver les classes-relais.

Véronique Bono

1 - Bruno Hannecart, revue Les idées en mouvement, mensuel de la Ligue de l'enseignement - n°70 - 1999.

2 - Voir note de lecture page 9.

NOTES DE LECTURE

ANNONCES

L'École et les Arabes

Une sociologue analyse les manuels utilisés en 1986/87 et examine les changements apportés dans des ouvrages plus récents (1996/97). Elle pose le sujet de la représentation des « Arabes », des « musulmans » et de l'islam. Elle examine les différences entre auteurs, entre éditeurs. Son analyse va du primaire au secondaire, se fonde sur les livres de lecture, d'histoire et de géographie. Elle pose les questions de l'image coloniale, de la décolonisation, des conflits du Moyen Orient, des confusions entre arabisme et islamisme... Elle démontre les stéréotypes et critique le discours antiraciste déclaré des manuels car, après étude, ce message élaboré dans des formes militantes ne lui paraît pas apporter une réfutation adéquate aux clichés. Un livre publié en 2001, mais que nous signalons parce qu'il reste à découvrir.

Les Arabes et l'islam vus par les manuels scolaires français
Marlène Nasr
Édition Karthala
Oct. 2001 - 376 p - 25 €

Pédagogues contre philosophes ?

« Les rapports entre la pédagogie et la philosophie pourraient être simples. Or ils se sont très tôt compliqués,

jusqu'à devenir antagonistes, singulièrement dans notre intelligentsia française [...] Le débat recommence à s'envenimer depuis les années 90 en France. » C'est peu de le dire. L'injure vole bas. Pour ne prendre qu'un exemple, souvenons-nous de l'opuscle de Xavier Darcos dans lequel l'agrége de l'université, aujourd'hui ministre, traite Philippe Meirieu de pompier pyromane et les sociologues de l'éducation ainsi que les spécialistes des sciences didactiques « d'eunuques du sérial scolaire ».

La réflexion à quatre mains qui nous est proposée par les éditions ESF ne verse pas dans ces facilités polémiques.

« Pédagogie et pédagogisme : le débat n'a pratiquement jamais cessé depuis que l'enseignement s'est généralisé et systématisé. » Les auteurs s'attachent à démontrer qu'il y a bien un territoire propre à la pédagogie qui ne se confond ni avec la philosophie, ni avec la psychologie, ni avec les diverses sciences de l'éducation. Le manifeste qui introduit leurs contributions respectives réclame donc en faveur de la pédagogie d'être reconnue comme instance productrice de savoirs. Cette cause n'est pas sans importance pour les enseignants car elle touche au contenu de leur formation. Dans une période de crise d'identité des en-

seignants, cet ouvrage apporte d'utiles éléments de réflexion sur « la dignité sociale et la responsabilité humaine de cette profession » qui ne se résume pas à administrer des connaissances. Ce manifeste est à lire tranquillement, à l'écart du tohu-bohu provoqué par les rhétoriques alarmistes de quelques esprits brillants qui ne se lassent pas de pontifier sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pourtant que très partiellement : enseignement du français, apprentissage de la lecture à l'école primaire, illettrisme, pour ne citer que les derniers en date.

Manifeste pour les pédagogues
Jean Houssaye, Daniel Hameline, Michel Fabre, Michel Soëtard
Collection pratiques et enjeux pédagogiques
Édition ESF
Mars 2002 - 126 p - 14 €

Elèves en rupture

Fruit de plusieurs années de recherche et de suivi des expériences de terrain, ce livre est à la fois pragmatique, concret mais aussi analytique et porteur de thématiques importantes. Il se compose de trois grandes parties. La première décrit les dispositifs relais. La grande diversité des dispositifs présentés ici s'explique sans doute par la recherche des solutions adaptées à chaque contexte humain et matériel. Cette première partie, loin d'être purement descriptive, pose déjà quelques graves questions comme celle du choix d'un lieu hors les murs ou dans les murs (problème de l'intégration) ou des modalités de durée de séjour et

de retour (problème de la réintégration et la scolarisation).

La deuxième partie présente une grille d'analyse des pratiques professionnelles à travers la notion de norme. De façon vraiment très intéressante, ils distinguent la notion de normalisation (qui est imposée du dehors) et de normativité (qui s'impose d'elle-même). Cette partie peut sembler plus abstraite mais très vite l'exemple de la virgule en maths montre bien ce que les deux chercheurs veulent démontrer.

Quand un enfant demande pourquoi 4,7 est plus fort que 4,38 l'enseignant, en répondant que 70 est plus fort que 38, donne une réponse normalisante et pas normative. L'enfant, s'il peut ensuite faire des calculs, ne comprend toujours pas le sens de la virgule. Faire un détour par l'histoire, en montrant comment la virgule est apparue et à quels besoins elle répondait, ou par une manipulation est une réponse normative qui ouvre de nouvelles possibilités de comprendre.

La troisième partie, réalisée à partir d'un corpus de 47 entretiens, est passionnante car elle donne la parole aux jeunes. À la lumière des contextes décrits en première partie et des concepts élaborés dans la deuxième partie, ces paroles de jeunes prennent tout leur sens.

Les classes relais, un dispositif pour les élèves en rupture avec l'école
Élisabeth Martin et Stéphane Bonnery
Collection Pédagogies recherche
Édition ESF
2002 - 256 p - 22,90 €

PETITES ANNONCES**Tarifs :**

Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.

Pour les autres, il faut compter, par ligne de **30 signes** (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), **7 €** pour les adhérents (joindre étiquette-adresse de PE) et **14 €** pour les non-adhérents.

Locations

38 - Deux-Alpes loc studio 4 pers pied pistes balcon sud belle vue
tél 03 85 47 31 29

38 - Corrençon/Villard de Lans, ski de piste, fond, rando, golf. Appart 2 pièces, terrasse, jardin, garage, TV, LV - Loc 2 pers 430/540 € semaine - En échange contre équiv ts lieux, tte période -
tél 04 76 87 97 30 le soir.

74 - Chamonix loue studio 2/3 pers balcon sud vue Mt-blanc prox centre et nавettes 150 à 300 € sem
tél 01 48 85 21 58

74 - Servoz loue studio 4 pers prox Chamonix 250 € hors saison et 300 € saison
tél 02 33 60 31 12

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Nathalie Noël

Émile Pinard

RÉDACTION

Alain Baury,

Isabelle Conversin,

Françoise Leboeuf,

Raymonde Piecuch,

Marie-Agnès Ramponoux,

Odile Ravaux

FLASHAGE

Startplus (Paris xix^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 56 41 51 00

Fax : 01 56 41 51 11

Sur internet :

www.sgen-cfdt.org

Mél : fede@sgen-cfdt.org

Des illustrations pour Profession Éducation

Ecoles, collèges, lycées, gymnases, piscines, stades, ateliers, labos, bureaux, accueil, entretien, activités d'enseignement, sorties, voyages... toutes illustrations en rapport avec les thèmes abordés dans *Profession Éducation* nous sont utiles. Nous sommes preneurs de vos photos et dessins libres de droits.

Contact : infope@sgen-cfdt.org

MARIE-CLAUDE KERVELLA

Peux-tu rappeler au lecteur de *Profession Éducation* ce qu'est l'Uffa et quelle est sa place dans la CFDT ?

Uffa signifie Union de fédérations de fonctionnaires et assimilés. Cette structure de la CFDT est dirigée par une commission exécutive (CE) qui comprend un représentant de chacune des 11 fédérations qui syndiquent des salariés de la Fonction publique. La CE élit la secrétaire générale et les deux secrétaires généraux adjoints. Les décisions importantes sont prises à la majorité, chaque fédération ayant un nombre de mandats proportionnel à son nombre d'adhérents.

L'Uffa est, à la fois, porte-parole des fédérations et interlocuteur CFDT auprès du ministre de la Fonction publique ainsi qu'àuprès des autres organisations syndicales de fonctionnaires. L'Uffa n'a pas de congrès mais se dote d'une plateforme revendicative. Depuis le congrès confédéral de Nantes, elle se réfère également à la résolution « *État et Fonctions publiques : pour une efficacité renouvelée* ».

Quelles sont les questions que l'Uffa souhaite voir traiter par le ministère de la Fonction publique ?

La lutte contre la précarité, la réduction du temps de travail, l'intégration des handicapés, l'égalité hommes-femmes, la gestion des ressources humaines, les salaires, font partie des dossiers portés par l'Uffa.

Mais s'interroger sur le dialogue social dans la Fonction publique et la représentativité syndicale est prioritaire si l'on veut voir avancer l'ensemble de ces dossiers revendicatifs. Les modalités actuelles du dialogue social dans la Fonction publique ont atteint leurs limites. Elles confortent un syndicalisme purement protestataire, peu soucieux de propositions crédibles. Une organisation syndicale n'a, actuellement, aucun intérêt à signer le moindre accord. Les interlocuteurs ministériels actuels affirment bien leur souci du

Secrétaire générale de l'Uffa-CFDT, géographe, agent contractuel, chargée d'études au ministère de l'Agriculture, secrétaire fédérale à la fédération générale de l'Agriculture de 1991 à 1998.



dialogue social mais continuent de le concevoir comme une figure imposée, sans mesurer l'ampleur des évolutions nécessaires.

Actuellement, la représentativité syndicale est établie à partir des élections de commissions administratives partiales. Cette modalité renforce le corporatisme. Chaque corps a sa commission. Ni électeurs, ni éligibles, les contractuels, les auxiliaires ne sont pas représentés. Difficile de demander à des syndicats élus sur des bases étroitement catégorielles de prendre en considération les problèmes de fonctionnement du service public et l'intérêt général. Il faudrait fonder la représentativité sur des élections impliquant tous les personnels. Cela existe déjà pour les comités techniques partiaux dans certains ministères ou la consultation générale dans l'enseignement agricole public.

Où en est-on des autres dossiers ?

Il reste évidemment beaucoup à faire sur le dossier précarité. La RTT, quand elle est mise en place, l'est sans aucune réflexion sur l'amélioration du service public. Quant à l'accord signé sur l'intégration des handicapés, il n'est pas suivi de concrétisation.

budgetaires, sans réflexion, ni concertation, ni perspective sur les besoins et l'utilisation des moyens.

La CFDT demande un débat politique sur ce que doit être la Fonction publique, son périmètre, ses missions. Il y a un certain paradoxe à encourager la baisse des impôts tout en réclamant l'augmentation du nombre d'infirmières, de policiers, d'enseignants. Où veut-on aller ? C'est aussi, en la matière, à chaque fédération de décliner les choses.

Le dossier décentralisation a-t-il été abordé lors de l'entrevue avec le ministre de la Fonction publique ?

C'est la délégation CFDT qui l'a abordé. La CFDT s'est prononcé en faveur d'une reprise du mouvement de régionalisation dans la mesure où il s'agit d'améliorer le service rendu et d'assurer la pérennité, la qualité et la démocratisation du service public.

Mais cette nouvelle évolution n'a des chances d'être acceptée que si les personnels de la Fonction publique en sont aussi acteurs et bénéficiaires. Le volet « *contrat social* » ne doit pas être oublié. Si les missions sont clairement définies, le statut des personnels assuré, la CFDT n'a pas de religion sur « *qui fait quoi* ». Il faut prendre le temps de dire où l'on va pour ne pas créer d'inquiétudes et aborder de façon concertée la question des passerelles entre les Fonctions publiques. L'affaire des MI-SE, dans l'Éducation nationale, est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire.

Pour l'instant, le débat n'est pas ouvert avec les représentants des personnels de la Fonction publique. Les assises des libertés locales vont-elles être le seul moment de débat ? Il est, en tout cas, nécessaire que toutes les instances de la CFDT s'y impliquent et fassent entendre leur voix.

Propos recueillis par Michel Debon et Émile Pinard

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ▶ L'actualité en direct
- ▶ Votre métier
- ▶ Des textes de référence
- ▶ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>

Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.

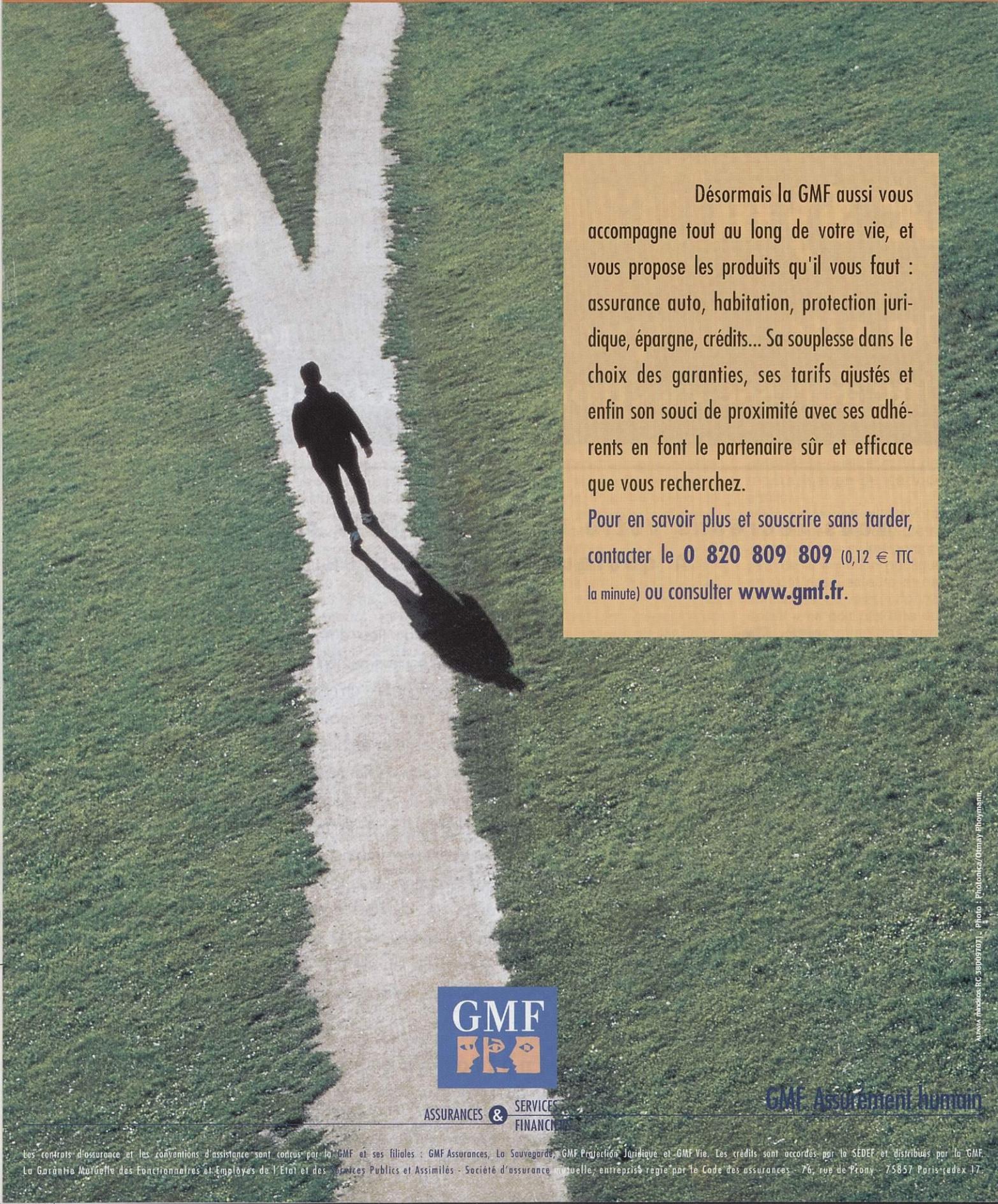


Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

En matière d'assurance comme pour le reste, c'est toujours mieux d'avoir le choix.



Désormais la GMF aussi vous accompagne tout au long de votre vie, et vous propose les produits qu'il vous faut : assurance auto, habitation, protection juridique, épargne, crédits... Sa souplesse dans le choix des garanties, ses tarifs ajustés et enfin son souci de proximité avec ses adhérents en font le partenaire sûr et efficace que vous recherchez.

Pour en savoir plus et souscrire sans tarder, contacter le **0 820 809 809** (0,12 € TTC la minute) ou consulter www.gmf.fr.

GMF
ASSURANCES & SERVICES FINANCIERS

GMF Assurément humain

Les contrats d'assurance et les conventions d'assistance sont conclus par la GMF et ses filiales : GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Protection Juridique et GMF Vie. Les crédits sont accordés par la SEDEF et distribués par la GMF. La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics et Assimilés - Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances - 76, rue de Prony - 75857 Paris cedex 17.

Profession EDUCATION

Spécial École



**CONDITIONS DE TRAVAIL...
Une enquête du Sgen-CFDT**

Lire en page 10

**ENSEIGNER AUJOURD'HUI...
Un colloque du Sgen-CFDT**

Lire en pages I à VIII



**CONDUCTEURS
CE PLATANE EST
MIEUX ASSURÉ
QUE VOUS**

Saviez-vous qu'un conducteur blessé lors d'un accident sans tiers responsable n'est pas protégé par la loi ? Cette anomalie, notre contrat Pacs* la corrige une fois pour toutes.
Assurance tous risques corporels pour le conducteur et les siens,
ce contrat met votre famille et vous-même à l'abri de tout,
même à bord d'un véhicule de location, d'un taxi, voire d'un bus.

Ce n'est pas que nous ayons quoi que ce soit contre les platanes...
Mais force est d'admettre que nous avons un petit faible pour les humains.

Rejoignez-nous : ☎ N°Azur 0 810 500 810 ou www.maif.fr
PRIX APPEL LOCAL

* Le contrat Pacs est complémentaire du contrat auto-moto de la MAIF.



ASSUREUR MILITANT.

LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

Syndicat général et confédéré, le Sgen-CFDT a toujours mis en avant la lutte contre les exclusions, la réussite de tous les jeunes devenant alors prioritaire. L'école maternelle et élémentaire constitue une étape essentielle pour atteindre cette double ambition. C'est bien à l'école que peuvent se nouer un certain nombre de rapports à soi, aux autres, au monde. C'est dans cette école que se font les apprentissages fondamentaux, tant en termes de savoirs que de savoirs-faire et de savoirs-être.

Pour le Sgen-CFDT, cette école doit favoriser, pour chaque enfant, le développement et l'épanouissement de sa personnalité, la compréhension du monde dans lequel il vit. Plus fondamental encore, elle contribue à l'intégration de tous les enfants dans la société.

Face à cette ambition, le Sgen-CFDT a un projet,

des revendications qui articulent le quantitatif avec le qualitatif. Nous savons que l'école, à elle seule, ne peut pas régler tous les problèmes, mais elle a un rôle fondamental à jouer. Encore faut-il lui en donner les moyens.

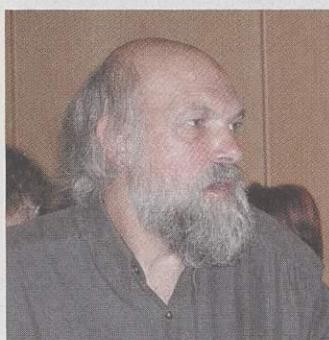
La politique menée par notre ministère ne nous incite pas à l'optimisme, d'où la nécessité de renforcer un type de syndicalisme de revendications et de propositions comme celui mis en avant par notre organisation.

Ce numéro spécial « premier degré » décline un certain nombre de propositions qui, sans être exhaustives, et qui, sans avoir la prétention de répondre à toutes vos préoccupations, peuvent contribuer à vous faire mieux connaître le projet du Sgen-CFDT.

Bonne lecture.

Jean-Luc Villeneuve
*Secrétaire général
fédération des Sgen-CFDT*

**L'école primaire
constitue une étape
essentielle
pour atteindre
une double ambition :
la lutte contre les exclu-
sions et la réussite de
tous les jeunes.**



Nathalie Noël

UN PROJET, UNE DÉMARCHE, UNE AMBITION

Le projet du Sgen-CFDT, « réinscrire l'école au cœur de la société » prend tout son sens par son affiliation à une confédération, la CFDT.

Le Sgen-CFDT participe ainsi à une activité syndicale interprofessionnelle avec les salariés de tous les autres secteurs, publics ou privés.

Notre démarche, « le dialogue social », fait de nous un acteur syndical crédible, efficace et responsable qui construit des revendications atteignables et concrètes.

Notre ambition est de porter un projet global de société par la négociation, le rapport de forces et la contractualisation, afin de construire une société plus solidaire et plus juste.

Le Sgen-CFDT est un syndicat de l'Éducation nationale, de la Recherche publique, de l'Enseignement agricole public, de la Jeunesse et des Sports.

Si le Sgen-CFDT soutient et défend les droits des salariés de son secteur, il considère que l'école n'est pas seulement l'affaire des personnels. Il se donne les moyens d'en faire l'affaire de tous.

Secrétariat fédéral 1^{er} degré

Profession EDUCATION novembre 2002 n°121

actualité

Editorial,

page 3

le Sgen-CFDT

Des idées qui ont fait leur chemin,
Un choix de syndicalisme,
Construire l'école de tous,
Pour une école de la réussite

page 4
page 5
page 6
page 7

revendications

Temps, continuité, respect
Des moyens en personnel

page 8
page 9

dossier

Colloque du Sgen-CFDT,
« Enseigner aujourd'hui »,

pages I à VIII

enquête

Conditions de travail des enseignants
du premier degré,

pages 10 à 13

élections

Liste des candidats du Sgen-CFDT,

page 14



Couverture : Chambre noire - Nathalie Noël

POUR CONSTRUIRE UNE ÉCOLE SOLIDAIRE

DES IDÉES QUI ONT FAIT LEUR CHEMIN

Pour une école vivante et solidaire

L'imagination au pouvoir, forum de l'innovation, livre blanc de l'innovation ...

Travailler autrement, s'organiser différemment, ouvrir les portes de l'école, favoriser les initiatives pédagogiques ...

Classes de découverte, tutorat, projets inter-classes, conseils d'élèves, intégration d'enfants handicapés, accueil des tout-petits ...

La presse du Sgen-CFDT regorge de cette volonté de construire une école vivante et solidaire, où se conjuguent acquisitions de savoirs, désir d'apprendre et de vivre ensemble ...

Au fil des ans, nombre des propositions défendues, souvent conçues même, par le Sgen-CFDT, ont été reprises, par des décideurs ministériels ou par nos partenaires syndicaux, et c'est tant mieux !

Dans un monde qui évolue, l'École est appelée à s'interroger sans cesse sur ses pratiques et ses méthodes de fonctionnement. Le Sgen-CFDT s'inscrit dans cette perspective d'invention et d'adaptation au monde. Mais les changements se construisent dans la durée. Nous attendons de tout ministère qu'il accompagne les évolutions, programme les moyens, encourage les personnels à s'impliquer dans un travail d'équipe et garantisse la continuité des projets.

Laboratoire pédagogique, poil à gratter anti-conformiste, le Sgen-CFDT a défendu, depuis sa création en 1937, des idées novatrices qui ont, au fil des ans, emporté l'adhésion et parfois trouvé des traductions concrètes dans les écoles .

RECONNAÎTRE L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ

Développer chez l'enfant toutes ses potentialités suppose de le considérer dans sa globalité et pas seulement dans sa fonction d'écolier. C'est prendre en compte ses rythmes de vie et d'apprentissage, ses besoins de sécurité affective et physique, les éléments de sa culture familiale. Le ministère actuel remet en cause cette conception inscrite dans la loi d'orientation de 1989. L'école centrée sur l'enfant est accusée de laxisme et de créativité inutile. Le Sgen-CFDT réaffirme son choix d'une école exigeante, basée sur une pédagogie respectueuse du développement et de la personnalité de l'enfant, fondée sur le double objectif d'émancipation individuelle et d'accès à une culture commune.

ALLER VERS UN CORPS UNIQUE

Le Sgen-CFDT a toujours revendiqué le corps unique, de la maternelle à l'université : même formation, même niveau de recrutement, même rémunération. Les IUFM ont ouvert la voie à la formation professionnelle et pédagogique pour tous les enseignants que prônaient le Sgen.

Le recrutement de professeurs des écoles a marqué la reconnaissance d'un même niveau de recrutement et de rémunération pour les enseignants des premier et second degrés.

CHOISIR LA DISCRIMINATION POSITIVE

Le Sgen-CFDT, en revendant dès 1972 la création des zones d'éducation prioritaires (Zep), a rompu avec le principe d'égalité formelle pour défendre, au nom de l'équité, plus d'égalité réelle, en donnant plus à ceux qui ont le moins. Ce principe s'applique aux Zep, mais aussi aux écoles nécessitant une attention particulière dans les opérations de carte scolaire et à tous les dispositifs de l'ALS. La lutte contre les inégalités et l'exclusion ne doit pas être qu'un affichage : elle doit se traduire en choix dans l'attribution des moyens.

TRAVAILLER EN ÉQUIPE ET EN PARTENARIAT

Sortir de la solitude du maître seul face à sa classe, échanger, travailler avec les partenaires de l'École sont autant de pratiques défendues par le Sgen-CFDT pour une école plus dynamique et un exercice du métier plus solidaire. En 1989, le ministère accordait une heure de concertation : la 27^e heure.

Le Sgen-CFDT revendique aujourd'hui 100 heures annuelles de concertation (équivalent de trois heures par semaine), à répartir en fonction des besoins de l'équipe. Le Sgen-CFDT demande aussi une formation au travail en équipe et en partenariat.

TRAVAILLER AVEC PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES

L'idée, énoncée dès 1974 par le Sgen-CFDT, visait à travailler autrement, en décloisonnant, avec des groupes de taille variable selon les besoins des élèves, en mettant au service de l'équipe et des élèves les compétences spécifiques des différents maîtres. Cette idée a fini par être reprise par d'autres organisations syndicales et reconnue pertinente par le ministère. Reste maintenant à obtenir les postes pour qu'elle sorte de la marginalité.



CHANGER L'ÉVALUATION DES PERSONNELS

« Inspecticides » ou « refus », les militants du Sgen-CFDT sont les premiers à s'être opposés à l'inspection individuelle, s'exposant ainsi aux foudres de la hiérarchie.

Aujourd'hui, les voix sont multiples, y compris dans les sphères ministérielles, pour reconnaître que l'inspection individuelle est stérile et infantilisante. Dans les Hautes-Alpes, une expérience d'évaluation d'équipe s'est mise en place.

Les propositions du Sgen-CFDT gagnent du terrain ...

UN SYNDICALISME SOUCIEUX DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

UN CHOIX DE SYNDICALISME

L'Éducation nationale n'est pas un monde à part.

Les syndicats de l'Éducation nationale n'ont pas à l'être.

C'est pourquoi le Sgen-CFDT a choisi d'être dans une confédération avec toutes les autres catégories de salariés.

PAS DE GRAND SOIR... MAIS UNE CONSTRUCTION PROGRESSIVE

Le Sgen-CFDT sait qu'il ne pourra œuvrer seul pour la défense des missions fondamentales de l'École. À l'unité d'action, lorsqu'elle est possible, le Sgen-CFDT ajoute trois autres clés pour réussir la transformation du service public d'Éducation :

- l'implication de tous les acteurs de la communauté éducative : personnels, parents, collectivités, associations ;
- plus d'autonomie pour les écoles et établissements,

pour une plus grande démocratie, une plus grande responsabilisation des acteurs de terrain, tout en se gardant des risques d'éclatement du système scolaire ou des orientations libérales qui accentuent les inégalités ;

- les moyens en personnels pour compenser les départs en retraite et des moyens supplémentaires contractualisés pour accompagner les projets éducatifs élaborés par les équipes.

FORCE DE PROPOSITION

Une organisation syndicale responsable doit dépasser sa capacité d'indignation et travailler à changer le réel.

Au Sgen-CFDT, nous avons choisi de ne pas nous contenter de critiques négatives et systématiques. Obtenir des changements concrets pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil des

élèves, c'est faire des propositions crédibles et argumentées afin de contraindre les décideurs (préfet, recteur ou inspecteur d'académie) à négocier sur les moyens et les procédures de mise en œuvre.

L'existence et la force d'un syndicalisme de proposition et d'action est un des enjeux de notre démocratie.

FORCE D'ACTION

Le Sgen-CFDT, parce qu'il appartient à une confédération, peut réunir autour d'une même table tous les personnels concernés par une question qui touche l'École.

Pour traiter les problèmes de la maternelle, par exemple, il peut débattre avec des adhérents CFDT qui sont employés par les collectivités locales. Pour aborder la question de la sécurité des élèves dans les transports scolaires,

il peut rencontrer des adhérents CFDT qui sont salariés des entreprises d'autocar.

Avec 865 000 adhérents, la CFDT est la première force syndicale du pays. Le Sgen-CFDT peut s'appuyer sur la richesse d'une expérience qui dépasse tous les corporatismes et profiter des réussites et des acquis de tous les secteurs, privé ou public. C'est un atout essentiel pour être en mesure de négocier.

DES REVENDICATIONS

Fonctionnant en syndicats locaux qui mutualisent leurs pratiques et leurs réflexions sous l'égide d'une fédération, le Sgen-CFDT s'est donné les moyens d'agir au plus près des écoles. Il peut ainsi participer à la lutte contre les injustices à tous les niveaux du système scolaire.

Il s'est donné pour missions d'écouter, de répondre, de débattre, de conseiller et d'agir au côté des personnels dans les écoles et établissements. Il constitue un réseau de solidarité à la fois économique, social et culturel dans et autour de l'École, en lien avec les unions départementales interprofessionnelles.

Les missions et les attentes autour de l'École sont complexes. Elle est elle-même inscrite dans un monde complexe. Les évolutions qu'elle subit et celles qu'elle génère doivent être l'objet de débats et d'évaluations sans complaisance et sans *a priori*. Le Sgen-CFDT définit collectivement ses revendications. Il s'impose de fonctionner sans précipitation ni dogmatisme.

DES OUTILS

Fort de 65 ans d'expériences, le Sgen-CFDT a mis au point de très nombreux guides et brochures destinés à aider les personnels dans leurs démarches et à les informer de leurs droits. Ces instruments pratiques, mis à jour chaque année, sont disponibles auprès des syndicats départementaux :

Débuter dans le métier, Titulaires remplaçants, Direction d'école, Aides-éducateurs, Logement, Adaptation et intégration scolaire ...

Des publications régulières (réflexions, données pratiques, réponses juridiques, témoignages, analyses de textes...) sont produites par la fédération ou les syndicats départementaux ou académiques. Des militants assurent des permanences téléphoniques au sein des syndicats locaux.



Force de proposition, force d'action : le Sgen-CFDT à Nantes au cours de la mobilisation exceptionnelle de l'hiver 2002 pour obtenir 500 postes pour la Loire-Atlantique.

POUR UNE ÉCOLE PLUS DÉMOCRATIQUE

Le Sgen-CFDT fait le choix d'une École ouverte à tous les élèves : centrée sur l'enfant, elle doit permettre à chacun de poursuivre sa scolarité à son rythme au sein des classes ordinaires. Premier outil de cohésion sociale, l'École doit contribuer à une société solidaire : elle est le lieu où l'on apprend à vivre ensemble, à accepter et valoriser les différences.

Prévenir la difficulté et transformer l'École

Les difficultés des élèves sont pour partie la conséquence de situations familiales, économiques et sociales que l'École ne peut prétendre résoudre seule. C'est pourquoi le Sgen-CFDT inscrit son action dans le projet de transformation sociale de la CFDT. Mais avant de penser le problème en termes de remédiation et de réparation, l'École doit interroger ses modes de fonctionnement et ses objectifs et agir sur les éléments qui laissent de fait les enfants les plus fragiles en marge du système.

Ce projet exigeant ne peut occulter la difficulté de l'exercice du métier : le Sgen-CFDT revendique les moyens nécessaires à l'accueil et la prise en charge de tous les élèves dans de bonnes conditions.



APPRENDRE MIEUX À L'ÉCOLE

- Expliciter les objectifs et lier les apprentissages à des projets porteurs de sens ;
- faire évoluer les modalités d'évaluation et porter sur les élèves un regard aussi positif qu'exigeant ;
- hiérarchiser les objectifs et les contenus ;
- rendre l'enfant acteur de ses apprentissages.



VIVRE MIEUX À L'ÉCOLE

- Assurer la libre circulation de l'information, le droit à la parole (et à la parole critique), la prise de décision collective, le traitement de tous à égale dignité ;
- contractualiser et expliciter les règles et sanctions ;
- favoriser les aménagements de rythmes scolaires visant à réduire la journée de classe, allonger et équilibrer l'année scolaire et différencier les rythmes selon les âges.

OUVRIR L'ÉCOLE SUR LA CITÉ

- Favoriser la confiance mutuelle école/famille, essentielle pour l'adhésion de l'enfant au projet scolaire,

en développant des pratiques d'information et de contacts réguliers ;

- rechercher la complémentarité et la cohérence des actions engagées autour de l'enfant par la collaboration avec les différents partenaires.



CHOISIR L'ÉQUITÉ

- Attribuer des moyens spécifiques pour les zones d'éducation prioritaires, pour l'adaptation et l'intégration scolaire et pour tous les secteurs qui connaissent des difficultés particulières ;
- mettre à profit ces moyens supplémentaires pour faire évoluer les pratiques pédagogiques ;
- assurer la gratuité de la scolarité par un financement public.



Faire de la maternelle un tremplin de la réussite scolaire

L'école maternelle doit conserver son statut d'école et sa spécificité d'école maternelle, en pratiquant une pédagogie respectueuse de l'enfant, de son âge et de ses besoins, tout en assurant son entrée dans les apprentissages fondamentaux.

Elle doit avoir les moyens d'assumer son rôle fondamental de tremplin de la réussite scolaire : des effectifs limités, une formation initiale et continue intégrant le cycle 1, des personnels d'accès formés à la spécificité de la maternelle, des remplacements assurés...

La création de structures passerelles pour l'accès des tout petits doit être encouragée, notamment dans les zones d'éducation prioritaire. Elles doivent permettre des relations privilégiées avec les parents, un encadrement renforcé, un partenariat avec les autres structures d'accès de la petite enfance, des rythmes de vie et des espaces aménagés

AVEC LE SGEN-CFDT, POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE

FAIRE ÉCHEC À L'ÉCHEC

Les enseignants cherchent sans cesse des solutions au problème des élèves qui butent sur les tâches scolaires, voire décrochent.

Au quotidien, elles se trouvent avec l'ensemble de l'équipe, les personnels spécialisés et les partenaires de l'école. Au-delà, elles résident dans un changement en profondeur de l'école.

Avec le Sgen-CFDT exigeons

des réseaux d'aides renforcés

Ils doivent être plus nombreux, complets, constitués de personnels formés et diversifiés (psychologues, rééducateurs et maîtres E), et disposer des moyens de fonctionner (budget frais de déplacement, locaux équipés, matériel pédagogique).

un accompagnement individualisé de la politique d'intégration scolaire

Que l'intégration soit individuelle ou collective, elle doit donner lieu à un travail important de préparation et de suivi avec l'ensemble des acteurs concernés. Des aides spécifiques doivent être apportées, autant que de besoin, par l'intermédiaire des Sessad, des auxiliaires d'intégration ou de maîtres de suivi et d'aide à l'intégration. Effectifs, encadrement et outils doivent être étudiés au cas par cas pour prendre en compte la diversité des handicaps. Des structures spécialisées doivent pouvoir être proposées quand la gravité du handicap fait obstacle à l'intégration.

Pour plus d'infos et donner votre avis
<http://www.sgen-cfdt.org>

LES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES : DE LA THÉORIE À LA RÉALITÉ

Les orientations ministérielles pour la prise en charge des élèves en difficulté sont dans les textes plutôt intéressantes. Elles ont même souvent repris les propositions portées par le Sgen-CFDT. Mais faute de moyens, de formation et de pilotage, les dispositifs restent dans les cartons et le scepticisme s'installe dans les écoles...

LES CYCLES ET LA PÉDAGOGIE DIFFÉRENCIÉE

Instaurés en 1990, ils n'ont fait l'objet d'aucune stratégie sérieuse de mise en œuvre. Les enseignants avouent le plus souvent ne pas savoir faire, les formations sur le sujet restent marginales, alors on se débrouille, ou on se décourage...

LE TRAVAIL EN ÉQUIPE

La 27^{ème} heure a marqué la reconnaissance institutionnelle d'une revendication ancienne du Sgen-CFDT. Le bilan de ce premier pas vers les 24 h d'enseignement + 3 h de concertation doit maintenant être tiré. Cette heure hebdomadaire est insuffisante pour les équipes engagées dans de réels projets.

LES RÉSEAUX D'AIDES SPÉCIALISÉS

Conçus pour accompagner l'intégration en classe ordinaire des élèves en difficulté, ces réseaux peinent à répondre aux besoins. Ils sont

souvent incomplets, chargés de zones d'interventions trop vastes, écartelés entre prévention et traitement de l'urgence.

LES PPAP : PROJETS PERSONNALISÉS D'AIDE ET DE PROGRÈS

Ils visent, par une démarche contractualisée entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative à répondre à la grande difficulté au cycle III. Faute de moyens pour la mise en œuvre, ils sont souvent plus une tâche administrative qu'une aide à l'élève et au maître...

L'INTÉGRATION SCOLAIRE

Le plan de relance initié par Ségolène Royal en 1998 a donné une nouvelle dynamique au processus d'intégration. Il a aussi suscité de nouvelles attentes de la part des familles.

Dans les écoles, l'intégration de heurte à bien des difficultés. Les enseignants des classes d'intégration scolaire (Clis) sont souvent isolés, confrontés à des classes trop hétérogènes, peu intégrés dans la vie de l'école, et manquant des aides dont les élèves auraient besoin.

Les enseignants sollicités pour des intégrations individuelles déplorent le manque de temps et d'accompagnement pour le suivi des projets. Les formations restent très insuffisantes pour combler le déficit de personnels spécialisés.

Avec le Sgen-CFDT exigeons

une formation initiale et continue améliorée

Elle doit préparer à la différenciation des approches pédagogiques, la maîtrise des références éducatives et culturelles, la gestion des conflits et du relationnel, le travail en équipe et en partenariat.

un temps de concertation accru

Plus de 100 heures annuelles (équivalent 3 heures hebdomadaires) doivent être inscrites dans le temps de service. Les enseignants concernés doivent pouvoir être remplacés pour participer aux synthèses concernant leurs élèves.

des maîtres supplémentaires pour diversifier les modes d'action

Les effectifs doivent être limités à 25 élèves par classe, et 20 en Zep, y compris en maternelle. Des maîtres supplémentaires doivent permettre de travailler avec des groupes de taille modulable, afin de répondre au plus près aux besoins des élèves.

Vade mecum en ligne
<http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org>

AVEC LE SGEN-CFDT, POUR UN MÉTIER FACILITÉ

DE L'ILLETRISME

Luc Ferry le serine depuis la rentrée : il faut combattre l'illettrisme. Et le ministre de se lancer dans une description étonnante de l'école : un lieu où près de la moitié des élèves n'apprennent pas bien à lire. Un lieu qui serait devenu un grand parc d'attraction : « un jardin d'enfant à durée indéfinie ».

Il suggère donc de consacrer moins de temps à la créativité (envahissante depuis mai 68) et plus de temps à l'apprentissage systématique des règles grammaticales (hibou, caillou, chou, genou...). En bref, il suggère aux enseignants de se remettre au travail.

Que les élèves passent plus de temps à lire et écrire, conformément d'ailleurs aux nouveaux programmes arrêtés par Jack Lang, n'est pas forcément contestable. Mais cette mesure n'aurait de sens qu'accompagnée d'une réflexion sur le contenu de l'activité scolaire et de mesures permettant un travail plus différencié et efficace.

Quant à l'expérimentation des CP à 10 élèves, limitée à 40 écoles, il ne faut pas en attendre de conclusions avant plusieurs années.

Le ministre ignore (ou feint d'ignorer) la dimension économique, sociale et culturelle de la grande difficulté scolaire.

Il fait l'impasse sur des réponses que l'Éducation nationale pourrait donner en matière de prévention des difficultés :

- la réaffirmation de l'école maternelle comme tremplin de la réussite scolaire ;
- le renforcement des réseaux d'aides ;
- le choix d'une politique de discrimination positive, à travers les dispositifs Zep, les classes pour enfants non francophones ou enfants du voyage ;
- l'amélioration de la formation des enseignants.

Las de la rhétorique stérile sur le déclin de l'école, le Sgen-CFDT attend du ministre qu'il cesse de laisser croire que les enseignants du 1^{er} degré n'accorderaient pas le temps et l'énergie qu'il faudrait à l'enseignement du français.

TEMPS, CONTINUITÉ, RESPECT

Las de la rhétorique stérile sur le déclin de l'école, le Sgen-CFDT attend plutôt du ministre qu'il réponde au besoin de temps des enseignants, qu'il reconnaîsse leur investissement et qu'il ouvre enfin le chantier du fonctionnement de l'école.

DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Le dossier « direction d'école » n'est pas un dossier catégoriel. Il ne trouvera de réponse durable et satisfaisante que dans une redéfinition des structures et du fonctionnement de l'école. Le manque de courage et de détermination des ministres successifs pour affronter cette question n'aura permis que des avancées « compensatrices » indemnitaires reportant ainsi le débat de fond sur « la pertinence des structures actuelles de l'école ».

Depuis le vote de la loi d'orientation de 1989, il apparaît que les transformations indispensables de l'école se heurtent d'abord à une absence de pilotage et à l'inexistence d'interlocuteurs responsables.

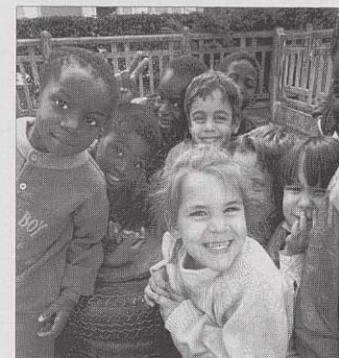
De même qu'on ne peut équiper d'un moteur de TGV, une vieille locomotive à charbon, on ne peut attendre de l'école qu'elle remplisse ses missions les plus modernes sur des fondements ancestraux.

L'école est gérée hors de ses murs. Ses acteurs, pourtant qualifiés de « professionnels », aussi bien par Allègre que par Ferry, et de « chevronnés » par Lang, sont exclus du champ décisionnel. Les débats autour de la direction d'école ont révélé qu'il fallait donner à des structures neuves, étoffées et plus cohérentes, la démocratie et la responsabilité qui leur manquent aujourd'hui. Le Sgen-CFDT a proposé de réfléchir à une nouvelle architecture (Groupement d'écoles primaires) garantissant le

maintien des écoles de proximité, dotée d'un conseil d'administration et des capacités morales, juridiques et financières.

Un tel groupement permettrait de s'attaquer de façon nouvelle :

- aux dysfonctionnements et aux manques criants ;
- aux inégalités entre écoles ;
- à l'isolement, au gaspillage ;
- aux difficultés du travail en équipe ;
- aux incohérences de l'offre éducative ;
- au manque de maîtrise et de transparence de la gestion des écoles.



Première édition 1995
Dernière mise à jour juin 2002

**SGEN
CFDT**

Guide pratique de la Direction d'école

AMÉNAGER ET RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

Choisir de nouvelles formes de temps partiel

Le Sgen-CFDT revendique depuis longtemps la possibilité de choisir d'autres modes d'organisation du temps de travail.

Contrairement aux autres personnels de la fonction publique, les enseignants du premier degré n'ont accès qu'au mi-temps.

Une première revendication a abouti : pouvoir annualiser ce mi-temps, en choisissant de travailler sur la première ou la deuxième moitié de l'année scolaire. Mais une deuxième étape est attendue par nombre de collègues : pouvoir choisir d'autres formes de temps partiel : tiers temps, trois quart temps...

Réduire le temps de travail

Le Sgen-CFDT considère que les enseignants, comme l'ensemble des salariés, doivent bénéficier des évolutions sociales et d'une réduction de leur temps de travail.

Redéfinir le temps de travail

Le temps de concertation intégré dans le service des personnels doit être accru pour faire face aux tâches toujours plus nombreuses à assumer en équipe et en partenariat.

Le Sgen-CFDT revendique cent heures annuelles, soit l'équivalent de trois heures hebdomadaires à la disposition des équipes.

Enseigner aujourd'hui

Colloque organisé par le Sgen-CFDT
Paris, les 10 et 11 octobre 2002



Pendant deux jours, le Sgen-CFDT a tenu, à Paris, un colloque sur le thème « Enseigner aujourd'hui ». Face à la fatigue, au désarroi, au découragement même des enseignants, ce colloque avait pour but d'entendre les évolutions en cours dans la réalité des écoles et des établissements. Écouter les personnels en restituant, en particulier, les questionnaires sur la pratique de leur métier, leurs difficultés, auxquels ont répondu des enseignants du premier et du second degré. Plus de 7 000 retours dans le premier degré !

Avec ce colloque, le Sgen-CFDT souhaitait la confrontation entre les acteurs de terrain (praticiens, personnels travaillant dans différents lieux) et des chercheurs, des décideurs — ou du moins des personnes chargées d'éclairer les débats —, des partenaires multiples de l'École.

En effet, si le Sgen-CFDT a un projet, des revendications, il ne prétend pas détenir la vérité. Et, effectivement, les débats, les échanges de ces deux jours permettront d'enrichir, de nourrir notre projet. La réflexion doit se poursuivre en permanence. Si enseigner est une profession,

comme l'a rappelé Françoise Clerc, l'évolution du métier, malgré les freins institutionnels, la politique régressive actuellement menée par le ministère et les conservatismes multiples, est inéluctable.

Il n'en demeure pas moins que le Sgen-CFDT a été interpellé sur un certain nombre de points. J'en retiendrai deux : • le travail en équipe, au-delà du manque de formation et du temps nécessaire, ne va pas de soi ; il nous faut réfléchir à un ensemble de dispositifs pour en faciliter la mise en œuvre ; • la question de l'évaluation a été très fortement mise en avant ; il y a, là aussi, nécessité d'approfondir notre réflexion.

Le dossier qui suit s'efforce de rendre, au moins en partie, la grande richesse de ce colloque. Plus que jamais, comme j'ai été amené à le dire en conclusion des débats, et confirmé en cela par les prises de parole qui ont eu lieu pendant deux jours, je suis convaincu qu'il faut renforcer le poids de notre organisation pour être plus à même de porter notre projet. C'est dire toute l'importance des élections professionnelles du 3 décembre prochain.

Jean-Luc Villeneuve



PARI RÉUSSI

**Encore un colloque ? Encore se réunir, écouter, parler, échanger ?
Encore réfléchir, analyser, proposer ? Certains se seraient découragés.
Les adhérents et sympathisants du Sgen-CFDT ne sont pas de ceux-là.
Ils ont répondu « présent », nombreux et actifs, à l'appel.**

Réunir à Paris 350 personnes venues de toute la France pour réfléchir et débattre d'un sujet pouvant paraître austère, en tout cas fort peu médiatique par les temps qui courent, n'allait pas de soi.

PRÉSENCE MASSIVE

Proposer à des acteurs de la communauté éducative, souvent très impliqués dans leur vie professionnelle, de mettre entre parenthèses, deux jours durant, leurs préoccupations quotidiennes et leur activité pour confronter leurs convictions et chercher des réponses à leurs interrogations n'est jamais gagné d'avance.

Suspendre, dans cette période d'intense activité syndicale, le temps de l'action pour se poser, faire le point, s'approprier de nouveaux savoirs, constituait un pari.

Ce pari a été gagné. Le nombre de participants, l'assiduité aux séances plénaires comme aux tables

rondes et aux ateliers qui se sont enchaînés sans discontinuer durant ces deux journées suffisent à dire l'intérêt porté aux questions abordées. L'aspiration à débattre, le nombre de questions qui n'auront pu être posées faute de temps, auront montré, mieux que tout discours, à quel point ces rencontres ont été stimulantes. Les intervenants, nombreux, ont fait part de leurs travaux mais aussi de leurs réflexions plus personnelles, voire militantes. La présence, enfin, d'un nombre inhabituel de journalistes nous a prouvé combien ce sujet leur semblait digne d'attention, même si le débat public sur l'École, dont le Sgen-CFDT ne cesse de dire l'urgence, continue de se faire attendre.

RÉFLEXION APPROFONDIE

Le colloque est un exercice difficile dont on peut ressortir frustré si le sentiment s'installe que les questions



L'équipe fédérale du Sgen-CFDT, en rangs serrés pour accueillir les 350 participants au colloque.

sont survolées et les discussions trop décousues.

De celui-ci, les participants sont ressortis encouragés à poursuivre les recherches, les expérimentations et les luttes, certains qu'un tel sujet exige de « remettre cent fois son ouvrage sur le métier ». Ce ne sont pas des réponses définitives ni des discours dogmatiques que les participants étaient venus chercher mais bien des idées, des données crédibles, des analyses qui aident à comprendre le réel.

ÉVOLUTIONS ATTENDUES

En assurant le succès de ce colloque, les participants ont manifestement tenu, dans une période qui n'y est guère favorable, à faire savoir qu'enseigner aujourd'hui ne va pas de soi. Alors que des groupes de pression exercent un lobbying contre les pédagogues et les réformateurs et que l'actuel ministère semble y être plus que

sensible, il était important de montrer que les personnels de l'Éducation nationale aspirent à une évolution profonde du système de formation, une évaluation ouverte aux pratiques innovantes, une réforme profonde des contenus, des programmes, le droit à l'expérimentation.

OPTIMISME RÉSOLU

Ce dossier ne peut évidemment donner qu'un aperçu de ces deux journées de travail. S'il contribue à convaincre qu'on défend mieux le service public, les conditions de travail des personnels et l'intérêt des élèves en s'intéressant sans relâche aux pratiques mises en œuvre dans l'École qu'en tenant des discours catastrophistes sur elle, s'il permet d'ouvrir de nouvelles perspectives à celles et ceux qui sont en quête d'idées nouvelles, il aura atteint son but.

Émile Pinard



Des participants actifs, qui n'ont pas hésité à prendre la parole pour faire partie de leur expérience, de leurs réflexions.

PHOTOGRAPHIE DU MONDE ENSEIGNANT

Jean-Richard Cytermann, directeur de la programmation et du développement (DPD), a rendu compte des recherches sur les différents visages du monde enseignant. Portrait flatteur ?

En introduction, Jean-Richard Cytermann tient à préciser que, contrairement à ce qui est souvent dit, le ministère de l'Éducation nationale connaît fort bien ses personnels. Dès 1976, les départs massifs des années 2006 à 2010 étaient annoncés, mais cela n'intéressait personne à l'époque ! Il présente cinq exemples du travail de la DPD.

UN TAUX D'ENCADREMENT EN DIMINUTION

Le taux d'encadrement moyen, un des meilleurs des pays développés, est de 12 élèves par classe. Cependant, l'indicateur utilisé (rapport entre les effectifs élèves et le nombre d'enseignants) ne correspond pas à la réalité. Il faut donc affiner l'étude avec d'autres outils. Par exemple, le nombre d'élèves par division décroît régulièrement : la proportion de divisions de plus de 34 élèves est passée de 39 % il y a quinze ans à 11 %. Les divisions à effectifs élevés ont une forte proportion d'élèves de milieux favorisés et se situent dans les lycées de centre ville. Le pourcentage d'heures d'enseignement en groupe est de 34 % (20 % en collège, 46 % en lycée général et technologique et 51 % en lycée professionnel).

UN TEMPS DE TRAVAIL STABLE, AUTOUR DE 39 h 30 PAR SEMAINE

Les situations sont très diverses. Un nombre égal d'enseignants fait de 30 à 35 h,

de 35 à 39 h, de 40 à 45 h, plus de 45 h ; les littéraires semblent avoir un temps de travail supérieur.

UNE FORMATION EN IUFM PLUTÔT INSATISFAISANTE

Les opinions sont contrastées. Les sortants d'IUFM apprécieront les apports disciplinaires et didactiques ainsi que le stage. Par contre, seuls les enseignants du premier degré sont satisfaits du mémoire professionnel. Tous pointent les mêmes lacunes : attente non satisfaite sur l'apprentissage de la gestion de la classe, incapacité à préparer à l'enseignement en Zep. Cette opinion mitigée n'est pas propre aux stagiaires d'IUFM, on la retrouve quand on interroge des élèves de n'importe quelle école professionnelle...

LES DÉBUTS DANS LE MÉTIER

Six ans après leur première nomination, les jeunes enseignants, du premier et du second degré, gardent un certain enthousiasme. Neuf sur dix ne regrettent pas leur choix professionnel. Les difficultés qui ont tendance à s'estomper avec le temps concernent la gestion des problèmes de comportement des élèves et de discipline, l'hétérogénéité de la classe.

ET ENSUITE ?

L'enthousiasme est plus nuancé quand on interroge non plus les jeunes mais tous les enseignants du second degré. Ils trouvent que les élèves sont intéressés

mais passifs, peu autonomes et de plus en plus difficiles. Un cinquième seulement des enseignants jugent la participation des parents constructive. Pour 62 %, l'échec d'un élève n'est pas celui de l'institution, encore moins celui de l'enseignant (82 %). 86 % considèrent que « choisir le métier d'enseignant » c'est accepter d'instruire mais aussi d'éduquer. Et ils sont 50 % à demander des inspections plus nombreuses ! 85 % des enseignants estiment qu'ils ne sont pas assez reconnus par la société. Plus ils avancent en âge, plus les salaires sont jugés insuffisants. La mobilité est de plus en plus revendiquée entre les différentes formes d'enseignement : du premier vers le second degré, du second degré vers le supérieur ou la direction d'établissement, ce qui pose la question de l'organisation de cette mobilité et une autre, plus fondamentale : peut-on faire le même métier durant 35 ans ?

UNE CONCLUSION NUANCÉE

Jean-Richard Cytermann conclut son intervention en faisant remarquer que les nombreuses enquêtes de la DPD mettent en évidence la diversité du métier enseignant, des situations personnelles. Il remarque enfin que le jugement que les enseignants portent sur leur métier est nuancé, loin des descriptions apocalyptiques que l'on peut lire ici ou là.

Daniel Trillon

INTERVENTION DE FRANÇOIS CHÈRÈQUE : LES POINTS FORTS

Le secrétaire général de la CFDT déclare que l'Éducation fera partie du plan de travail confédéral pour les quatre ans qui viennent, que la CFDT se fixe comme priorité de « retrouver une capacité de proposition et d'intervention sur l'Éducation » et s'intéressera de près à la question de la formation professionnelle des jeunes. Préoccupé par le problème de l'illettrisme, François Chérèque considère qu'il est du devoir de la confédération de prendre concrètement en charge cet aspect de la question éducative pour lutter, à tous les niveaux, contre les inégalités. Partageant avec le Sgen-CFDT l'idée que l'École est un lieu de construction du futur citoyen autant qu'un espace de transmission des savoirs, il insiste sur les missions nouvelles ou en évolution du système scolaire. Parmi elles, il souligne la nécessité « d'ouvrir davantage les possibles » dès la formation initiale, pour permettre à chacun d'entrer dans la vie active dans de bonnes conditions, mais aussi de saisir toutes les chances qui lui seront offertes, et pas seulement la « deuxième »... Il rappelle aussi que, grâce au développement de la validation des acquis, l'École ne sera plus le seul moyen de se qualifier, ce qui induit un « changement radical dans la manière d'aborder la formation et la construction des compétences et des qualifications ». Il conclut sur l'importance de faire vivre un syndicalisme confédéré à l'heure de la décentralisation, que la CFDT jugera sur sa capacité à « améliorer le service rendu aux usagers », à « approfondir la démocratie locale et à renforcer le rôle et les compétences des régions ». Au Sgen de la convaincre de la pertinence de ses positions...



NOUVELLES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION : LA PAROLE AUX EXPERTS

En novembre 2000, un groupe d'experts a été mis en place, avec pour objectif de mettre en évidence les conditions les plus propices à l'apprentissage des élèves et au développement de leur autonomie. Cette problématique a incité le groupe à travailler sur les nouveaux dispositifs d'enseignement et d'éducation, tout en dépassant ce cadre pour dégager les tendances et évolutions lourdes. Danièle Dahringer (ex-professeur de lettres et formatrice IUFM) et Jean-Pierre Gaborieau (ex-directeur de l'IUFM de Bretagne) retiennent trois thèmes, en dehors de la dimension européenne de l'éducation.

Quelles compétences développées par les élèves du secondaire dans des dispositifs qui requièrent de nouvelles pratiques d'enseignement et d'éducation ?

- acquérir des savoirs dans une discipline et établir des liens entre des connaissances issues de champs disciplinaires différents ;
- la compétence à construire par soi-même de nouvelles connaissances ;
- rechercher de l'information et traiter la documentation rassemblée ;
- utiliser les TIC ;
- contribuer à la réalisation d'un projet ;
- la compétence à travailler en groupe ;
- la compétence à communiquer, à valoriser son travail ;
- les compétences argumentatives ;
- la compétence à analyser sa propre activité.

Quelles compétences attendues de la part des enseignants dans ces dispositifs ?

- Quatre champs sont concernés :
- la direction d'études ;
 - le pilotage de projets, de dispositifs d'enseignement et d'éducation ;

- la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires ;
- la conduite et la maîtrise de sa pratique professionnelle. C'est sur le premier champ que les intervenants insistent. En effet, pour l'enseignant, il s'agit d'une situation nouvelle : ne plus être seulement un transmetteur de savoirs mais un accompagnateur du travail de l'élève. Et bien plus, accompagner des élèves dans l'acquisition de ce qu'il ne connaît pas.

Incidences des nouveaux dispositifs dans l'établissement scolaire : vers un pilotage partagé dans une démarche de projet.

La mise en œuvre des nouveaux dispositifs constitue une opportunité pour réaffirmer la place de l'enseignement et de la pédagogie au cœur même de tout projet d'établissement.

Et pour cela, il revient au chef d'établissement de faciliter la réflexion collective, de créer les conditions favorables car ces dispositifs bousculent les habitudes de travail des enseignants, principalement ancrés dans le groupe-classe et la discipline. C'est aussi l'occasion de définir de nouveaux rôles au sein de l'établissement (coordonnateurs TPE ou ECJS) ou d'enrichir des fonctions existantes. Il convient d'associer à ce pilotage pédagogique les autres personnels dont les personnels Atoss.

Enfin, il faudrait un discours politique clair soutenu et assumé dans la durée. Il est indispensable d'impulser un programme de recherche, car seules des données étayées permettront d'échapper aux conflits d'opinion, de nourrir une formation des personnels à la hauteur des enjeux et de fonder la régulation de ce pilotage partagé.

QUELS ENJEUX, QUELS DÉFIS ?

La formation des enseignants répond à un double défi : quantitatif, puisqu'il va falloir dans les cinq prochaines années renouveler 180 000 personnes ; qualitatif, puisqu'on forme des enseignants qui enseigneront à des enfants qui vont naître en 2035... La formation doit contribuer à la construction d'un service public de qualité.

QUEL MODÈLE ?

La formation des enseignants doit être une formation d'adultes. Les formés sont parties prenantes de la conception, la régulation et l'évaluation de la formation, au cours de laquelle se multiplient les ressources formatives, par des réseaux

ENSEIGNER : QUELLE FORMATION ?

Dans un contexte de vives critiques à l'égard de la formation des enseignants, Philippe Meirieu, directeur de l'IUFM de Lyon, rappelle les principes qui doivent guider les formateurs des nouveaux collègues. Propos militants.

L'attaque contre la formation professionnelle des enseignants est aussi vieille que l'école elle-même. Curieusement, ceux qui s'y livrent préconisent pour la formation des maîtres le modèle du compagnonnage, alors même qu'ils valorisent pour les élèves le modèle encyclopédique au détriment des méthodes actives. Ils ne disent pas, bien sûr, que la suppression de la formation des maîtres constituerait un important gain de moyens... Les IUFM sont sans doute perfectibles. Si l'on veut y développer une professionnalité globale de l'enseignant, il faut prendre au sérieux la réflexion qui s'y mène et y mettre les moyens.

d'échanges et la mutualisation des acquis. L'évaluation n'y est pas un parcours du combattant infantilisant : elle sert à se repérer et à se dépasser. La formation favorise l'autonomie et les initiatives des acteurs.

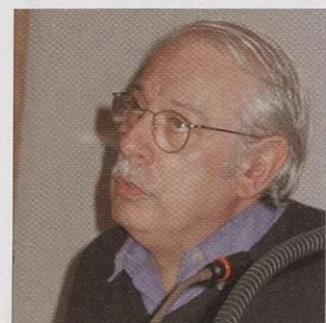
La formation des enseignants doit être une formation professionnelle, centrée sur l'action, articulant projet et acquisition de compétences techniques.

Le projet professionnel, c'est à la fois instituer l'École, telle que la définit O. Reboul — un espace public structuré sur ce qui unit et libère les hommes —, et construire le rapport à la vérité et au collectif.

La formation des enseignants doit être une formation universitaire où les savoirs sont abordés sous un angle critique et où celui qui se forme est dans une posture de problématisation et de validation d'hypothèses, dans le mémoire professionnel par exemple. On y pratique des formes d'écriture professionnelle qui permettent la discussion scientifique.

La formation des enseignants doit être une formation par alternance, non pas une juxtaposition de théories (à l'IUFM) et de pratiques (en stage), mais un processus d'aller-retours, avec ajustements progressifs et un travail permanent sur le lien entre décisions et enjeux.

La prise de décision dans la classe n'est jamais innocente : elle constitue un enjeu



Philippe Meirieu, face à une salle convaincue de l'importance de la formation initiale et continue des enseignants.

QUELLE PLACE POUR LES IUFM ?

Il faut donner aux IUFM les moyens de remplir leur mission : on réduira alors l'écart entre l'enjeu de civilisation qu'est la formation des enseignants et le traitement technique et politique qui en est fait.

Françoise Leboevey

Pour plus d'infos et donner votre avis <http://www.sgen-cfdt.org>



ENSEIGNER : UNE PROFESSION

Françoise Clerc, professeur de sciences de l'éducation à l'université de Lyon-II, interroge le rôle de la structure « classe » dans la professionnalité enseignante.

Après un bref rappel sur la notion de profession et ses incidences sur la formation, Françoise Clerc pose la question « comment analyser la profession enseignante ? » et montre la pertinence d'opérer une approche par l'environnement et les situations de travail, l'organisation même du travail enseignant.

LA CLASSE : COEUR DU SYSTÈME ?

La classe apparaît comme le principe structurant de la professionnalité enseignante. Historiquement, la classe est au centre du système, se stabilisant à partir du XVI^e siècle comme principe d'organisation des groupes d'élèves, principe d'organisation du temps et de l'espace (Cf. le tableau noir et la disposition des tables), l'enseignant, au centre, transmettant le savoir.

DIFFÉRENTIATION : EN CLASSE OU AU DEHORS ?

La première grande contestation de ce modèle vient de la classe coopérative, micro-société qui situe l'enseignant éducateur dans un lieu d'apprentissage actif, de construction de savoir par les élèves.

La deuxième grande contestation émerge dans les années 70, sous la forme de la pédagogie différenciée comme réponse à une double contrainte : faire réussir les élèves tout en les accueillant tous. Il revient au professionnel d'organiser des situations pédagogiques à partir d'un diagnostic (analyse des ob-



Françoise Clerc replace l'enseignant dans son espace de travail et dans son environnement professionnel pour en analyser les pratiques.

jectifs et de l'état des ressources des élèves), l'existence de plusieurs groupes de référence rendant nécessaire un suivi des élèves (tutorat). C'est la structure de la classe qui a résisté... La différenciation externe, sous la forme de dispositifs « d'aide à côté de la classe », se développe depuis 1992, date d'apparition des modules. La diversification actuelle de l'offre éducative crée une situation peu lisible, en termes de limites des champs d'intervention des différents professionnels par exemple, avec des pressions sur les horaires élèves, l'espace, le service des professionnels...

Et Françoise Clerc de conclure : il faut de fait penser à réorganiser autrement ce qui sert de cadre à l'activité pédagogique.

QUELLES FONCTIONS POUR LA CLASSE ?

Pour permettre l'émergence d'autres hypothèses pédagogiques, ne faut-il pas re

Raymonde Piecuch



PAROLE DES JEUNES

En présence de Bernard Defrance, un représentant lycéen introduit le débat devant une centaine d'adultes... Paroles croisées.

L'expression des jeunes concerne tous les niveaux scolaires et, pour la plupart des participants, il faut donner et apprendre la parole aux enfants dès le plus jeune âge. Les expériences ne manquent d'ailleurs pas, dans les écoles coopératives ou dans cette école d'Isère qui réunit tous les quinze jours un conseil d'école des enfants. Mais c'est encore trop partiel pour être significatif.

Du fait de la présence d'un syndicat lycéen, l'Union nationale lycéenne (UNL), l'atelier a surtout traité du lycée. Les difficultés ne manquent pas qui contrarient la prise de parole des jeunes. Difficultés d'emploi du temps pour les élèves de l'enseignement technologique. Complexité de la situation du délégué au conseil de classe qui doit s'exprimer devant ses propres juges. Inégalité entre le temps des enseignants, installés dans l'établissement, et celui des jeunes, qui ont tout à découvrir et ne font finalement que passer...

DES QUESTIONS FONDAMENTALES

De fait l'institution demande aux jeunes de se taire et leur parole perturbe, fait « *du bruit* », mais comme le rappelle un intervenant : « *dans la ruche, les abeilles travaillent-elles en silence ?* ». La démocratie lycéenne n'est-elle qu'un simple exutoire qui canaliserait la rébellion en dehors de la classe ? « *Les devoirs des élèves portent sur l'ensemble de*

leur vie au lycée, leurs droits ne concernent que le périphérique, le non valorisé » dit Bernard Defrance. Or c'est bien dans la classe que se passe l'essentiel. L'expression des jeunes doit y être possible sur les finalités et les modalités de l'enseignement. Pour cela il faut lever ce qu'un représentant de l'OCCE désigne comme le principal obstacle : la peur, celle des élèves et celle des enseignants. Peur de la remise en cause, peur de partager ce pouvoir qu'est la parole ?

La piste la plus prometteuse est peut-être celle qui consiste à clarifier les rôles et attentes de chacun, à mieux distinguer, dans le travail, le temps du débat et celui de la production. C'est le sens d'un propos d'élève d'une classe coopérative s'adressant à un autre : « *si t'es pas content, tu le diras au conseil...* ». Il semble tout aussi nécessaire de ne pas conditionner le droit d'expression des jeunes à un niveau d'exigence démesuré. Un collègue évoque le souvenir « *d'un foyer fermé parce que retrouvé dans un état déplorable. S'il fallait fermer les salles des profs chaque fois qu'on les retrouve dans une telle situation* »...

Beaucoup reste à faire et c'est Émile Thomassot, de l'UNL, qui conclut de façon pratique et syndicale : « *Vous êtes convaincus, alors si des jeunes ont du mal à faire respecter leurs droits, donnez leur notre adresse, on les aidera !* ».

Joël Devoulon

ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Qu'est-ce qu'une équipe éducative ? Quel lien avec le projet d'établissement ? Échange avec Michèle Amiel, proviseur.

Salle Picasso, les personnes présentes veulent en débattre. « *Équipe éducative, projet d'établissement* » : la première interrogation porte sur les deux termes accolés. Sont-ils antinomiques ? complémentaires ? Est-ce seulement un slogan ou au contraire une réponse à la solitude exprimée par nombre de personnels ?

CONSTRUIRE L'ÉQUIPE

Michèle Amiel, proviseur de lycée et collège à Montreuil (93) cherche à préciser ce que l'expression « *équipe éducative* » recouvre, ce qui permet à cette équipe d'exister, d'être reconnue. D'emblée elle précise : « *faire vivre l'équipe éducative, c'est déjà être dans un projet d'établissement* ». Mais, très vite, elle pointe les difficultés, « *le conflit entre les intérêts individuels et collectifs, les difficultés de travailler ensemble avec une égale dignité pour tous les personnels* », la difficulté temporelle de trouver des moments communs (les enseignants, les Atoss n'ont pas les mêmes rythmes de travail, l'assistante sociale est rarement à temps plein...).

SE DONNER DU TEMPS

Faire vivre l'équipe éducative, c'est reconnaître la place de l'élève au cœur de la communauté, c'est créer les conditions d'une action collective (pas seulement dans les situations de crise ou de violence), dégager du temps, temps banalisé commun aux



Michèle Amiel, venue présenter son expérience du travail en équipe.

différents acteurs de l'équipe, c'est se poser la question de l'intérêt de chacun à agir avec l'autre, donc « *travailler sur les missions et les tâches de chacun* » ; c'est aussi accepter le « *temps de la maturation* », « *avancer doucement, éviter de répondre aux questions à la place des autres* », travailler sur la circulation de l'information.

POURSUIVRE LA RÉFLEXION

Les interventions, nombreuses, relèvent des expériences, commissions de conciliation, groupes de vigilance... font état d'embryons d'équipe éducative, trop souvent seulement pédagogiques. La question des Atoss, membres à part entière de la communauté éducative est posée. Plusieurs questions interpellent les participants : comment faire quand le chef d'établissement n'adhère pas à la démarche de projet ? l'équipe éducative peut-elle se mobiliser sur autre chose que l'acte d'enseigner ?

Marie-Agnès Rampnoux

PRATIQUES INTERDISCIPLINAIRES

Une question cruciale dans le second degré à l'heure des itinéraires de découverte et des travaux personnels encadrés... vue par Jean-Michel Zakhartchouk, enseignant et membre des CRAP-Cahiers pédagogiques.

Les pratiques interdisciplinaires existent depuis de nombreuses années mais leur développement et leur institutionnalisation sont récents. L'interdisciplinarité est une démarche à la fois motivante et exigeante : en quoi peut-elle influer sur les pratiques et sur le métier d'enseignant ? Jean Michel Zakhartchouk, enseignant en collège, chercheur et formateur en IUFM, propose d'organiser la réflexion sur quatre thèmes : plaisir d'enseigner, professionnalisme, écueils et risques, puis exemple des itinéraires de découverte.

PLAISIR ET TRAVAIL

Les pratiques interdisciplinaires sont sources de plaisir pour les enseignants : inventer des choses nouvelles qui vont casser la routine, travailler autrement avec les élèves, explorer de nouvelles voies (techniques documentaires, prise de parole), découvrir les élèves sous d'autres aspects. Elles exigent un réel professionnalisme : il faut être capable d'organiser — les groupes d'élèves, mais aussi le temps — et de gérer l'écart entre le travail prescrit et le travail réel. La démarche

doit être centrée sur les élèves, avec des objectifs clairs, adaptés aux spécificités des différentes structures (collège ou lycée) et le souci de n'exclure personne. Au collège, les itinéraires de découverte que l'intervenant souhaiterait voir généraliser, apparaissent comme des tremplins pour de nouvelles formes de pédagogie. Il faut, par exemple, favoriser la possibilité d'intervenir à deux — « c'est déjà travailler autrement » — et faciliter l'accompagnement et la mise en place du dispositif.

De nombreux témoignages vont suivre cet exposé. Oui, les pratiques interdisciplinaires permettent de retrouver le plaisir d'enseigner parce qu'elles induisent un autre rapport au savoir, aux élèves et aux collègues.

LE PLAISIR NE VAUT QUE S'IL EST PARTAGÉ PAR TOUS

Mais le plaisir des professeurs n'est pas toujours celui des élèves. Il faut savoir les impliquer et admettre qu'ils soient parfois réticents « parce qu'aussi bousculés que nous ». Oui, l'interdisciplinarité est exigeante et difficile car elle bouscule les

habitudes ; il va falloir convaincre qu'elle ne se fait pas contre la discipline mais, qu'au contraire, elle influe sur les pratiques disciplinaires. Difficile également de concilier cadrage national et autonomie : les dispositifs ne sont pas là pour « tuer » les initiatives locales mais pour permettre à tous les enseignants de « se lancer ». Oui, on doit s'interroger sur l'évaluation de ces pratiques en restant conscient qu'il ne faut pas tout leur demander, a fortiori pas plus qu'au reste des matières.

DES DISPOSITIFS DIVERSEMENT APPRÉCIÉS

L'appréciation de la mise en place des dispositifs varie selon les structures. Les PPCP (projets pluridisciplinaires à caractère professionnel) semblent plus mal vécus que les itinéraires de découverte (collège) ou les travaux personnels encadrés (lycées). Dans l'enseignement agricole public, c'est depuis 1984 qu'on met en œuvre interdisciplinarité et enseignement modulaire.

Pour que les pratiques interdisciplinaires se développent et tiennent toutes leurs promesses, il faudra du temps pour mobiliser peu à peu les collègues mais aussi des moyens (formation des équipes, moyens documentaires et moyens financiers) et c'est ce que continuera à revendiquer le Sgen-CFDT pour contribuer à faire évoluer le métier d'enseignant.

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DANS LE PREMIER DEGRÉ

Classes ouvertes, plus de maîtres que de classes, échanges de services, contrats d'apprentissages... Les idées et les expériences innovantes dans les écoles ne datent pas d'hier et gardent aujourd'hui encore toute leur pertinence. La loi d'orientation de 1989 a institutionnalisé nombre des principes avancés par le Sgen-CFDT : mettre l'enfant au centre de l'école, différencier l'enseignement, travailler en équipe et en partenariat...

Le constat fait par l'atelier est lucide : les maîtres restent dans une logique professionnelle essentiellement individuelle. « Enseigner, c'est se mettre à nu devant les élèves, il y a un engagement intense, à la fois théâtral et affectif... Après une journée de classe, c'est dur de se livrer encore... » constate Marie-Christine. « L'inspection individuelle, avec la note au bout, est un obstacle au changement : on triche et on joue l'excellence. Il faudrait pouvoir montrer ce qu'on ne sait pas faire et demander de l'aide... » remarque un jeune collègue. Et au fil des échanges, les participants font émerger les leviers de l'évolution des pratiques dans les écoles :

- une équipe partageant un projet commun et explicité ;
- la capacité pour chacun à travailler sous le regard d'autres adultes (collègues, autres professionnels, parents...) ;
- la possibilité de s'alimenter sur le plan théorique, d'avoir les lieux et personnes ressources ;
- la diffusion des pratiques produisant des effets positifs, celles des recherches INRP, mais aussi tout simplement celles de la maternelle ou de l'ALS, domaines où les enseignants n'ont d'autres choix que de proposer des activités motivantes et centrées sur l'enfant... VII



Jean-Michel Zakhartchouk pendant son propos liminaire.

Brigitte Jumel

nécessaires partenaires

**MAURICE CHARRIER,
MAIRE DE VAUX-EN-VELIN**

Dans notre ville, l'éducation représente presque 30 % du budget communal. Nos enfants n'ont pas la petite fortune de papa et de maman qui permet de financer le cours de tennis le soir, les cours de rattrapage... il nous faut tout faire. Comme on ne peut pas, un certain nombre de besoins sont loin d'être satisfaits.



La disparition des aides-éducateurs va se traduire par un nouveau transfert de charges sur la commune ou la disparition des actions qu'ils ont permis de mettre en place et, dans ce cas, une perte des investissements qui ont été faits, par exemple pour le parc informatique jusque-là entretenu par des emplois jeunes. L'autre problème que l'on a est de savoir qui est le représentant de l'Éducation nationale dans le partenariat. Les directeurs d'école et les chefs d'établissement à qui nous avons le plus souvent à faire, même s'ils sont très mobilisés, très impliqués, ne sont pas en situation de pouvoir engager leur institution dans le contrat local de sécurité, le conseil communal de prévention de la délinquance ou d'autres structures et cela pose un problème.

www.mairie-vaulxenvelin.fr

LOI D'ORIENTATION DE 1989

Extraits concernant
les partenaires de l'École

Article 1

Dans chaque école, collège ou lycée, la communauté éducative rassemble les élèves et tous ceux qui, dans l'établissement scolaire ou en relation avec lui, participent à la formation des élèves [...].

Article 11

Les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative [...].

PARTENAIRES, RENCONTREZ-VOUS !

Sans dissimuler les difficultés rencontrées, les participants au colloque rappellent leur attachement au principe de « communauté éducative » et leur volonté de le faire vivre au quotidien.

**CHRISTIAN JANET
PRÉSIDENT DE LA PEEP**

Nous faisons des constats, comme le font les enseignants : problèmes de réussite, d'encadrement d'élèves de plus en plus difficiles, d'insertion et de chômage... Nous demandons s'il ne faudrait pas que l'École évolue, utilise d'autres modes d'enseignement, prépare à d'autres compétences. Se posent alors les questions de l'évaluation de ces nouvelles compétences, des modalités d'introduction dans le cursus, de leur place, des conséquences sur le service enseignant, les postes nécessaires. L'engagement pour des causes d'intérêt collectif, c'est quelque chose qui paye de moins en moins, qui coûte beaucoup même, et le manque de reconnaissance du rôle des parents rend bien difficile le recrutement de militants et de bénévoles.

www.peep.asso.fr

**GEORGES DUPON-LAHITTE
PRÉSIDENT DE LA FCPE**

Il n'y a partenariat que parce qu'il y a un enfant à l'école et, en ce sens, l'enfant doit bien être au centre du système éducatif. Cette idée paraît en danger depuis qu'un ministre a découvert, après plus de dix ans de responsabilités, que la loi rappelle cette notion qui n'est pas, dit-il, sa tasse de thé. On ne peut réduire la participation des parents au rôle de portefeuille. Notre conception du partenariat, c'est d'agir pour que les moyens qui font défaut à l'École pour tel ou tel projet soient trouvés, de manière à ne placer personne dans la situation soit d'assisté, soit de devoir dire qu'il ne peut pas assumer telle ou telle dépense demandée par l'École. C'est dans ce sens que nous restons très attachés à la notion de gratuité.

www.fcpe.asso.fr

ÉRIC FAVEY

**SECRÉTAIRE NATIONAL
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT**



Après avoir accueilli l'École comme institution de la République naissante, servi de fournisseur associé au système éducatif, puis sous-traitante de la puissance publique, la Ligue de l'enseignement entre dans une quatrième phase : celle de la fin de la division du travail éducatif et du début de la coopération entre tous ceux qui y contribuent. Chacun doit prendre sa part de la socialisation, de l'instruction, de l'éducation, de la formation. On ne sait pas bien comment s'y prendre, mais si chacun espère s'en sortir en essayant de s'enfermer dans son propre camp, ce sont les enfants et les jeunes qui vont trinquer. Il va donc bien falloir se mettre d'accord.

Faire progresser l'École par le débat public, c'est réunir des enseignants, des parents, des élus locaux, des militants du mouvement associatif pour faire un état des lieux partagé de l'École, considérer les choses qui pourraient évoluer sans attendre qu'un ministre pondre une réforme supplémentaire. De temps en temps, il suffit simplement d'appliquer la loi, de la faire connaître.

www.laligue.org

JACQUES DEMEULIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CEMEA

Notre mission première est d'œuvrer à la formation et la qualification des personnels. Au départ, nous avons travaillé avec des jeunes, puis avec des travailleurs sociaux, des éducateurs spécialisés de la protection judiciaire de la jeunesse par exemple, ou avec des professionnels de ce qu'on appelait les asiles.

Notre action s'étend maintenant à des expérimentations, l'implication dans des plans éducatifs locaux, l'accompagnement d'équipes. Nous avons aussi toute une activité éditoriale qui garantit à l'École qu'en ce domaine, il n'y a pas que la logique marchande mais aussi la possibilité d'une logique collective et associative.

www.cemea.asso.fr

www.sgen-cfdt.org

AVEC LE SGEN-CFDT, POUR UN MÉTIER FACILITÉ

DES MOYENS EN PERSONNELS DIVERSIFIÉS

Le manque de moyens est parfois un alibi pour ne rien changer.
Mais l'expérience montre également que faute des moyens nécessaires
bien des évolutions, des projets, des changements
sont freinés ou rendus impossibles.



AIDES - ÉDUCATEURS

Un aide-éducateur pour sept enseignants dans le premier degré, une école sur trois, bénéficiaire du dispositif. Pourtant, après cinq ans d'une présence jugée unanimement positive, les aides-éducateurs sont supprimés, sans considération ni pour les jeunes ni pour les écoles.

L'institution reconnaît qu'ils ont mis « de l'huile dans les rouages du système ».

Les enseignants constatent qu'ils ont rendu possible « des activités qu'ils ne pouvaient accomplir avant leur arrivée ».

Les intéressés déplorent, eux, « que tarde à s'officialiser un vrai métier et que les aides à la sortie soient inopérantes ».

Le Sgen-CFDT n'a pas cessé de demander le respect de la loi emplois jeunes par l'Éducation nationale : là où des besoins nouveaux émergent, des métiers nouveaux doivent être définis et l'emploi des jeunes pérennisé.

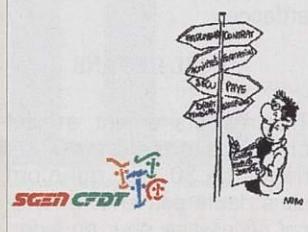
Aujourd'hui, Luc Ferry prend prétexte de la mauvaise gestion du dossier pour mettre

fin à un dispositif dont il ne prévoit de conserver que quelques activités sensibles autour de la « sécurité » et du « handicap ».

Le Sgen-CFDT demande que les activités mises en place par les aides-éducateurs soient reconnues, professionnalisées et transformées en emplois durables bénéficiant d'une véritable rémunération.

Le Sgen-CFDT réclame dans le même temps que les aides-éducateurs qui le souhaitent puissent poursuivre leurs activités dans le cadre de nouvelles perspectives de formation et de carrière.

Guide pratique des Aides éducateurs



REMPACEMENTS

L'état des lieux entamé en 1997 par le ministère, et jamais achevé, a fait apparaître une gestion anarchique et inefficace du remplacement, chaque inspecteur d'académie faisant sa propre cuisine. La gestion des remplacements reste opaque et l'autosatisfaction affichée par le ministère repose sur des chiffres trompeurs.

Les moyens budgétaires affectés au remplacement servent systématiquement de « variable d'ajustement », réduits au gré des orientations ministérielles ou départementales. Résultat : nombre de départements n'ont que peu, voire plus, de brigade « formation continue ». Dans ces conditions, se former devient un luxe et être malade une mauvaise affaire en période d'épidémie.

Le manque de personnel recruté et le blocage systématique en février du recours à des listes complémentaires conduisent les inspecteurs d'académie à détourner massivement les postes de remplaçant pour pourvoir les postes vacants.

Le Sgen-CFDT revendique, dans tous les comités paritaires, des chiffres crédibles sur les absences non remplacées, une présentation explicite du dispositif de remplacement, la clarification des missions des différents postes, la négociation d'une organisation plus juste pour les personnels comme pour les écoles, une gestion plus équitable des indemnisations et le droit, pour les titulaires remplaçants, d'accéder à la formation continue.

BAISSE DES EFFECTIFS

Les ministres et hauts responsables de l'Éducation nationale ont beau dénier cette demande et affirmer, comme Luc Ferry à la rentrée, qu'elle serait « essentiellement destinée à masquer les vraies questions », la « France d'en-bas », enseignants et parents, plébiscitent cette revendication. Quand on interroge, comme le Sgen-CFDT l'a fait, les personnels sur les revendications prioritaires pour améliorer les conditions de travail, ils avancent en premier lieu la baisse des effectifs.

Les raisons en sont parfaitement légitimes.

- Comment mettre en œuvre une pédagogie différenciée, assurer des évaluations et remédiations individualisées, établir un suivi personnalisé, accorder une place privilégiée à l'oral avec des classes trop chargées ?
- Comment mettre en place des expérimentations scientifiques, l'enseignement d'une langue étrangère, des ateliers artistiques sans dédoubler les classes ?
- Comment faire face aux nouveaux comportements des élèves, unanimement reconnus, avec des effectifs trop chargés ?
- Comment se montrer attentif et disponible pour chaque famille autant qu'il le faudrait ?

Il y a enfin l'évolution démographique. Le ministère prévoit une hausse des effectifs durant les cinq prochaines années. Pourtant, il ne crée, pour 2003, que 200 postes pour accueillir les 40 000 élèves supplémentaires.



UNE ENQUÊTE DU SGEN-CFDT

MÉTHODOLOGIE

LA POPULATION

Cette enquête ne s'adressait pas aux seuls adhérents du Sgen-CFDT. Elle a été réalisée, le plus souvent, par une consultation directe des personnels, sur le terrain, par les équipes militantes du Sgen-CFDT, en particulier au cours de réunions d'information syndicale, ou lors de journées de formation syndicale.

REPRÉSENTATIVITÉ

Sur les 6 300 enquêtes parvenues à la fédération, 3 652 ont été dérouillées.

L'échantillon retenu couvre près des 2/3 des départements. Il tient compte, dans un souci d'équilibre, de toutes les spécificités de notre champ professionnel : zones rurales et zones urbaines, écoles maternelles et élémentaires, zones d'éducation prioritaire, adaptation et intégration scolaire...

TRAITEMENT

Il a été procédé à un certain nombre de « tris croisés » afin d'essayer de retirer les enseignements susceptibles d'être significatifs.

Les critères retenus ont été :

- le corps (instituteur ou professeur des écoles) ;
- l'âge (20 à 30 ans, 30 à 40 ans, 40 à 50 ans, plus de 50 ans) ;
- le sexe.

LE PANEL DE L'ENQUÊTE

L'échantillon des 3 652 enquêtes retenues est composé de 71 % de femmes et 21,8 % d'hommes (7,2 % de non réponses à cette question).

- 14,9 % de 20 à 30 ans
- 28,5 % de 30 à 40 ans
- 34,5 % de 40 à 50 ans
- 17,3 % de plus de 50 ans

- Maternelle : 25,8 %
- Élémentaire : 54,5 %
- AIS : 9,5 %
- dont Zep : 18,3 %

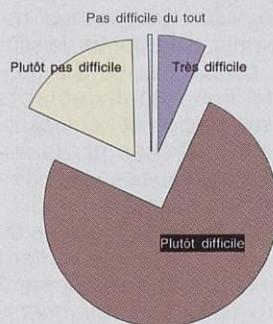


ENSEIGNER DANS LE PREMIER DEGRÉ : UN MÉTIER DIFFICILE, DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

Le Sgen-CFDT a enquêté, pendant deux mois (mai et juin 2002), auprès des instituteurs et des professeurs des écoles, afin de mieux connaître la façon dont ils percevaient leurs conditions de travail et l'évolution de leur métier.

Les deux premières questions concernaient la perception que les enseignants ont de leur métier et de son évolution. Les réponses sont sans appel.

Perception du métier



À la question « Comment ressentez-vous votre métier ? », ils sont un peu plus des trois quarts à le ressentir comme « plutôt difficile ». Il y en a même un peu plus de 7 % à le ressentir comme « très difficile ». Ils ne sont qu'un peu moins de 18 % à le considérer comme « plutôt pas difficile » et moins de 1 % à le juger « pas difficile du tout ».

Ces résultats sont, par ailleurs, relativement corrélés avec l'âge et l'affectation des personnels interrogés.

L'ÂGE

Chez les 20-30 ans, la perception du métier est assez équilibrée entre ceux qui le trouvent « plutôt difficile » et ceux qui le perçoivent comme « plutôt pas difficile ». Par contre, chez les personnels de plus de 50 ans, la proportion de ceux qui jugent le métier comme « très difficile » augmente notablement (16,81 %). Nous voyons là une preuve



de ce phénomène d'usure si souvent exprimé et pourtant... si rarement entendu.

L'AFFECTATION

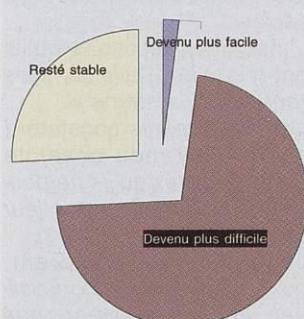
Par ailleurs, les réponses obtenues mettent en évidence une forte différence de perception de la difficulté du métier selon le lieu d'affectation. Les enseignants en école maternelle sont nettement plus nombreux (près du quart) que les enseignants en école élémentaire (à peine 8 %) à percevoir leur métier comme « très difficile ». Ce résultat trouve sans doute son explication dans deux réalités que le Sgen-CFDT ne cesse de dénoncer : des effectifs globalement plus élevés en maternelle qu'en école élémentaire et une formation quasi inexistante aux spécificités de la petite enfance.

AU FIL DES ANS

Très majoritairement, et sauf chez les enseignants de moins de 30 ans, qui n'ont sans doute pas encore le recul nécessaire pour juger,

le métier d'enseignant est un métier ressenti comme « plus difficile » qu'il y a dix ans. Les enseignants de la tranche d'âge 40 à 50 ans et les enseignants de maternelle sont les plus nombreux à le déclarer.

Évolution du métier



Une autre enquête

Note d'information de la DPD
n° 95-29 - juin 1995

Enseigner dans les écoles

Enquête auprès de 800 instituteurs pour explorer la représentation du métier, pour mieux cerner les conditions de travail et l'ouverture aux innovations pédagogiques.

CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

LES ÉLÉMENTS QUI FONT LA DIFFICULTÉ DU MÉTIER

La question visait à déterminer ce qui, selon les personnels, constitue la difficulté du métier.

Chaque personne pouvait donner jusqu'à trois réponses.

Deux éléments, directement liés à la vie de la classe au quotidien émergent très majoritairement : le comportement des élèves, d'une part, puis l'hétérogénéité du niveau des élèves d'autre part.

L'item « comportement des élèves » est toujours majoritaire, quelle que soit la catégorie considérée. L'item « hétérogénéité des élèves » arrive toujours en seconde position, sauf chez les hommes.

Puis viennent « la préparation et l'organisation des activités pédagogiques » et le « volume de travail personnel » comme facteurs de difficulté du métier. Ce sont ces deux facteurs que les hommes placent en seconde et troisième position.

Au-delà de cette différence, il est flagrant que la difficulté du métier est d'abord directement liée au vécu quotidien des enseignants au sein de leur classe et au travail qui y est directement lié. À noter que ce sont les personnels de moins de 30 ans et ceux de plus de 50 ans qui se plaignent le plus du comportement des élèves.

RELATIONS

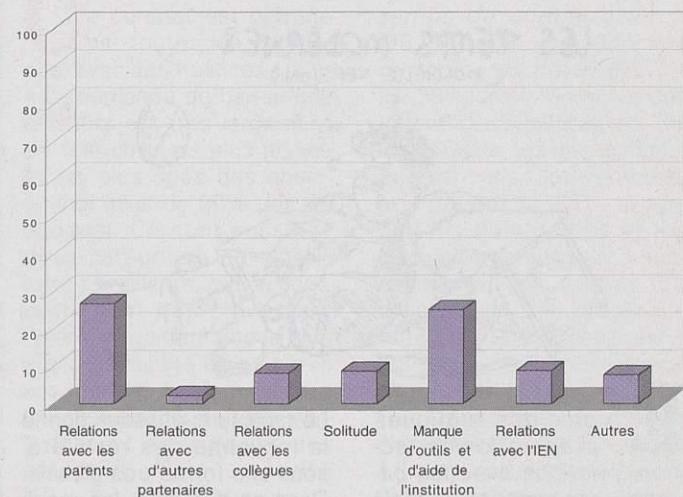
La difficulté du métier ne semble pas résider principalement dans les relations que les enseignants entretiennent avec les familles, les partenaires de l'école,

les collègues ou l'inspection. Tout juste peut-on remarquer que les relations avec les parents semblent plus problématiques pour les personnels de plus de 50 ans et plus largement pour les enseignants en école élémentaire. Comme ces derniers ont un contact moins fréquent avec les familles que les enseignants de maternelle on peut s'interroger sur les vertus de rencontres plus régulières pour éviter les malentendus et conflits qui sont une des sources de difficulté du métier. Peut-on aller jusqu'à dire que moins on se voit, moins on se comprend et vice-versa ? C'est en tout cas la conviction du Sgen-CFDT.

Les autres items, « relations avec les collègues », « relations avec les partenaires », « relations avec l'IEN » ont été assez peu retenus. On notera, sans surprise, que l'IEN n'appartient pas au quotidien des enseignants.

PARTENARIAT

Le travail en partenariat n'apparaît pas comme source de difficulté notable au travers de cette enquête. Cela peut

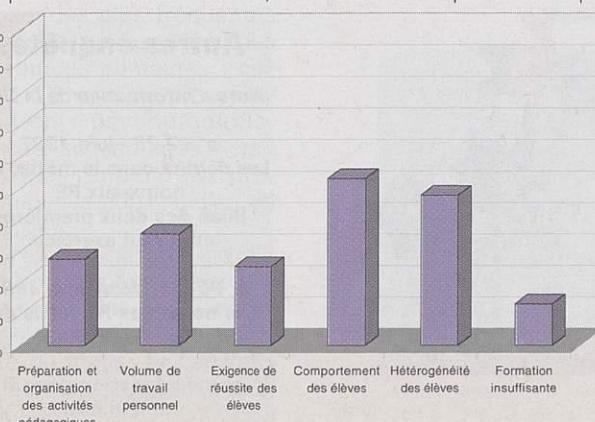


vouloir dire qu'il est encore trop peu développé pour constituer une charge sensible pour la plupart des enseignants. Ou encore que cette charge repose sur un nombre très réduit d'entre eux qui en ont fait le choix. En tout cas, ces relations ne constituent pas une difficulté majeure du métier comme certains voudraient nous le faire croire.

ACCUEIL, AIDE, ACCOMPAGNEMENT

Les autres réponses ne font pas apparaître de différences notables selon les catégories. Toutefois, le sentiment de solitude est beaucoup plus ressenti par les plus jeunes enseignants. Les modalités d'affection des plus jeunes collègues sur les postes les moins demandés semblent donc se doubler d'un sentiment d'isolement qui constitue une difficulté sensible en début de carrière.

Parmi les précisions recueillies (item « Autres - précisez ») il en est une qui mérite d'être relevée : l'insuffisance de personnels en charge de la gestion des ressources humaines.



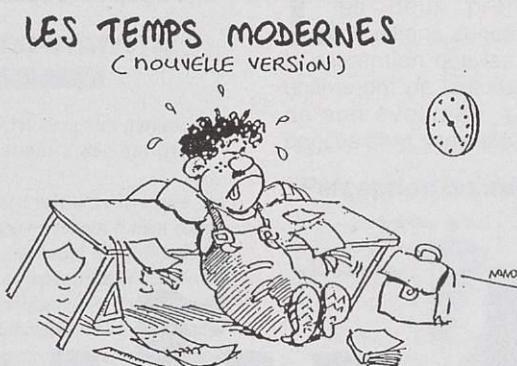
FORMATION

Par contre, il est important de noter que les enseignants en maternelle ainsi que les jeunes enseignants considèrent qu'ils ont bénéficié d'une formation insuffisante. Il est, en effet, notoire que la formation aux aspects spéci-

UNE ENQUÊTE DU SGEN-CFDT

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

Les personnels interrogés devaient quantifier leur temps de travail au-delà des 27 heures de temps de service et répartir ce temps selon de grandes rubriques.



En plus des rubriques « préparation/correction, relations avec les parents, concertation au-delà de la 27^e heure », il nous a semblé intéressant d'identifier dans ce temps de travail, le nombre d'heures effectuées à l'école, ainsi que le nombre d'heures consacrées au travail pendant les vacances.

En savoir plus

Rapport sur le temps de travail dans les trois fonctions publiques - janvier 1999

La durée globale (y compris les activités annexes faisant l'objet de rémunérations complémentaires) s'étale entre 28 et 48 heures.

l'Éducation nationale précise que la moyenne se situe à 38 heures hebdomadaires sur les semaines travaillées.

Un tiers des instituteurs aboutit à des durées hebdomadaires ne dépassant pas 35 heures et la moitié consacre au moins 39 heures, et donc souvent plus, à leur activité d'enseignement.

Temps moyen hebdomadaire en plus des 27 heures		
passé à l'école	passé hors de l'école	Total
6 h 15	7 h 15	13 h 30
Temps de travail pendant les vacances scolaires : 44 h 30		

CE QUI FAIT L'INTÉRÊT DU MÉTIER

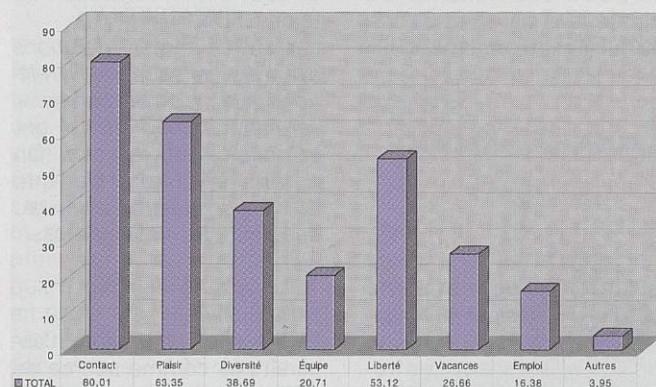
À la question posée, les enseignants pouvaient apporter jusqu'à trois réponses.

Le contact avec les enfants est le premier élément qui fait l'intérêt du métier d'enseignant.

Le « plaisir d'enseigner » et « la liberté d'organiser son travail » constituent les deux autres éléments fortement appréciés par les enseignants du premier degré. On notera tout de même que le plaisir d'enseigner est plus fort chez les 20-30 ans que par la suite ; plus fort en élémentaire qu'en maternelle, plus fort chez les PE que chez les instituteurs. La diversité des apprentissages semble d'autant plus apprécié avec l'âge. Impossible, enfin, de ne pas remarquer le petit score de

l'item « travail en équipe ». Selon les catégories considérées, il varie dans une fourchette de 9 à 30 %, le plus bas chez les hommes et le plus élevé chez les enseignants de maternelle. Le Sgen-CFDT y voit, entre autres raisons, un effet du manque de temps institutionnellement prévu pour travailler ensemble. L'une des revendications les plus souvent formulées par les personnels du premier degré, est d'obtenir une augmentation du temps de concertation.

Quels sont les éléments qui, pour vous, font l'intérêt de votre métier?



Autres enquêtes

Note d'information de la DPD

n° 97-25 - juin 1997
Les débuts dans le métier des nouveaux PE
Bilan des deux premières années d'exercice.

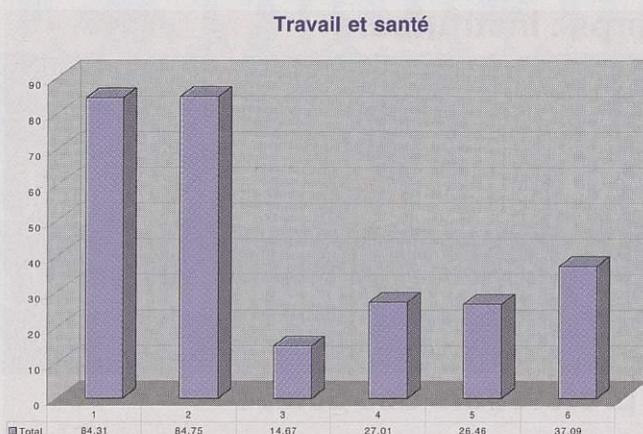
n° 95-50 - décembre 1995
Les nouveaux PE sortis des IUFM en 1994

[www.education.gouv.fr
/dpd/ni.htm](http://www.education.gouv.fr/dpd/ni.htm)

CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

LA SANTÉ DES PERSONNELS

Une énorme majorité des personnels interrogés estime que les conditions de travail ont des répercussions sur leur santé.



- Légende**
- 1 - Les conditions de travail ont des répercussions sur votre santé.
 - 2 - Les problèmes de santé ne sont pas suffisamment pris en compte par l'Éducation nationale.
 - 3 - Médecine préventive
 - 4 - Contrôle médical périodique
 - 5 - Passerelles vers d'autres corps de la Fonction publique
 - 6 - Gestion des ressources humaines

Par ailleurs, plus de 40% des enseignants ont dénoncé les carences de la « médecine du travail » et l'absence de tout contrôle médical depuis leur entrée dans le métier. Plus d'un enseignant sur quatre demande également l'augmentation du nombre de postes.

LES REVENDICATIONS DES ENSEIGNANTS

Les personnels interrogés pouvaient choisir jusqu'à trois items parmi les neuf proposés.

Les enseignants plébiscitent la baisse des effectifs.

Ce constat est partagé par toutes les catégories, avec des nuances : • La demande de baisse des effectifs est très largement en tête chez les plus jeunes et les plus âgés des enseignants (plus de 80% des réponses). Ce sont aussi les deux catégories qui déclarent, par ailleurs, que le comportement des élèves est l'élément qui entraîne la plus grande difficulté du métier. Il est logique également que les enseignants de maternelle fassent de la baisse des effectifs leur priorité (82,11%), dans la mesure où le taux d'encadrement y est souvent bien plus faible qu'à l'école élémentaire.

• Les hommes souhaitent d'abord « un meilleur salaire », à une très forte majorité (plus de 80%). Tous les autres tris donnent cette revendication en seconde position (57,94% des réponses), mais avec des différences significatives : 42,89% maternelle et 80,6% selon le critère homme).

• Deux autres revendications émergent ensuite : « du

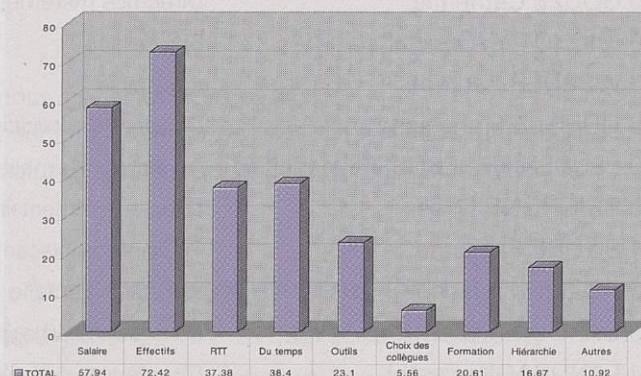
temps de concertation » (38,4%) et « une réduction du temps de travail (RTT) » (37,38%) avec, là encore des différences significatives. De 30 à 50 ans, les enseignants, en particulier les femmes, privilégièrent la RTT, tandis que les plus jeunes et les plus âgés privilégièrent l'augmentation du temps de concertation. Les obligations familiales expliquent, sans nul doute, cette différence d'aspiration selon l'âge. Que les enseignants en école élémentaire préfèrent la RTT à l'augmentation du temps de concertation peut être rapproché de leur moindre goût, signalé par ailleurs, pour le travail en équipe.

• Moins d'un enseignant sur quatre se déclare demandeur d'outils pédagogiques ou de formation plus adaptée. Doit-on en conclure que l'expérience acquise « sur le terrain » finit par faire disparaître des demandes trop rapidement satisfaites ?

• Un enseignant sur six seulement, demande « d'autres relations avec la hiérarchie » et à peine un sur vingt pense que « pouvoir choisir ses collègues » améliorerait ses conditions de travail.

• Parmi les autres revendications recueillies (près de 11 % des réponses), on retrouve un ensemble de demandes qui mettent en évidence l'absence de gestion des ressources humaines dans le premier degré. La création de cellules d'écoute de proximité (au niveau de la circonscription) ou d'autres structures de ce type est une demande significative de ce point de vue.

Revendications prioritaires



Problèmes de dos, problèmes de voix, fatigue excessive, troubles du sommeil... sont les plus cités.

Toutes les catégories se retrouvent pour aborder très largement dans ce sens, même si, globalement, les femmes se disent plus touchées que les hommes. Une très large majorité des personnels affirme que l'Éducation nationale ne prend pas suffisamment en considération ces problèmes.

À la question « Quelles sont vos attentes dans le domaine de la politique de santé pour les personnels de l'Éducation nationale ? », les réponses les plus fréquentes ont porté sur la gestion des ressources humaines : celles d'écoute de proximité, soutien psychologique, meilleur soutien de la hiérarchie par rapport aux problèmes liés au quotidien de la classe...

On retrouve là une grande cohérence avec la perception qu'ont les enseignants des éléments qui font la difficulté du métier et certaines de leurs revendications prioritaires.

VOTEZ SGEN-CFDT



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE

Scrutin du 3 décembre 2002

Corps des instituteurs et des professeurs des écoles

10 titulaires - 20 suppléants

Liste présentée par le Sgen-CFDT



Corps : instituteurs

- 1 STICH Bernard
- 2 ARMAGNAT Marie-Françoise
- 3 ANDRE Alain
- 4 GELÉ Catherine
- 5 MORAIN Marie-Christine
- 6 DANEY Philippe

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| Adjoint élémentaire | Fessenheim - Haut-Rhin |
| Adjointe élémentaire | Thonon - Haute-Savoie |
| Titulaire remplaçant | Hautmont - Nord |
| Adjointe maternelle | Argenteuil - Val-d'Oise |
| Adjointe maternelle | Villeurbanne - Rhône |
| Directeur élémentaire | Kilstett - Bas-Rhin |

Corps : professeurs des écoles

- 1 LEBOCEY Françoise
- 2 BRUNEAU Dominique
- 3 BLANZAT Philippe
- 4 FALGUEYRAC Nathalie
- 5 LE BLANC Icare
- 6 TRAVAGLINI Sylviane
- 7 LAINÉ Patrick
- 8 LAMBLOT Carole
- 9 ZORMAN Michelle
- 10 LABRO Denis
- 11 PREVOST Bernadette
- 12 ETIENNE Pierre
- 13 TRAN VAN TAM Kathy
- 14 BERTHOUX Anne
- 15 GOUZE Catherine
- 16 MICHOT-YVON Françoise
- 17 WERNER Laurent
- 18 QUEILLE Françoise
- 19 PEUDENIER LEBOSSÉ Dominique
- 20 BRIGNONE Didier
- 21 BAZIRE Fabienne
- 22 ROZIER Christian
- 23 BAROU Bernadette
- 24 LANDRAGIN Pascal

- | | |
|--------------------------|----------------------------------|
| Adjointe maternelle | Limoges - Haute-Vienne |
| Directeur/Coord. Zep | Saint-Herblain - Saint-Nazaire |
| Directeur maternelle | Paris - Paris |
| Titulaire-remplaçante | Boussy-St-Antoine - Essonne |
| Titulaire-remplaçant | Marseille - Bouches-du-Rhône |
| Spécialisée | Besançon - Doubs |
| Éducateur Érea | Saint-Lô - Manche |
| Chargée d'école | Saint-Marcel - Ardennes |
| Spécialisée | Grenoble - Isère |
| Adjoint élémentaire | Montpellier - Hérault |
| Directrice élémentaire | Dijon - Côte-d'Or |
| Spécialisé | Liverdun - Meurthe-et-Moselle |
| Directrice maternelle | Créteil - Val-de-Marne |
| Rééducatrice | Nice - Alpes-Maritimes |
| Directrice maternelle | Eaunes - Haute-Garonne |
| Spécialisée | La Roche-sur-Yon - Vendée |
| Spécialisé | Désertines - Allier |
| Directrice d'application | Bordeaux - Gironde |
| Adjointe maternelle | Rennes - Ille-et-Vilaine |
| Directeur élémentaire | Sauvagnon - Pyrénées-Atlantiques |
| Titulaire-remplaçante | Le Havre - Seine-Maritime |
| Adjoint maternelle | St Denis - La Réunion |
| Conseillère pédagogique | Nogent sur Oise - Oise |
| Directeur maternelle | Thionville - Moselle |

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Nathalie Noël

Émile Pinard

RÉDACTION

Alain Baury,
Isabelle Conversin,
Françoise Lebocey,
Raymonde Piecuch,
Marie-Agnès Rampnoux,
Odile Ravaux

FLASHAGE

Startplus (Paris xix^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00
Fax : 01 56 41 51 11
Sur Internet : www.sgen-cfdt.org
Mél : fede@sgen-cfdt.org

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ▶ L'actualité en direct
- ▶ Votre métier
- ▶ Des textes de référence
- ▶ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>

Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

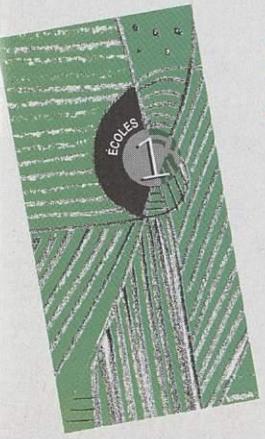
Signe particulier : En évolution permanente

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent. Pouvoir consulter un outil à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements.

Le Vade mecum du Sgen-CFDT est désormais sur l'internet.

<http://vademecum.sgen-cfdt-plus.org>

Le Vade mecum est constitué de trois parties :

- 
- ✖ Livre 1 : pour les personnels des écoles
 - ✖ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
 - ✖ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Avec ce Vade mecum évolutif,
le Sgen-CFDT illustre sa vocation
de syndicat général pour tous les personnels
de l'Éducation nationale.



INSTITUTEURS / PROFESSEURS DES ÉCOLES

POUR UN SYNDICALISME AU SERVICE ET À L'ÉCOUTE DE TOUS LES PERSONNELS

Le Sgen-CFDT revendique :

- la réduction du temps de travail et l'accès à des temps partiels choisis ;
- une formation initiale et continue adaptée ;
- le développement et la reconnaissance du travail en équipe, avec du temps pour la concertation ;
- une transformation de l'inspection-notation en évaluation et en aide aux équipes ;
- une réelle politique de santé au travail, de prévention et de suivi pour les personnels.



POUR UNE ÉCOLE AU SERVICE DE TOUS LES ENFANTS

Le Sgen-CFDT revendique :

- des moyens ambitieux pour lutter contre l'échec scolaire ;
- la revitalisation des dispositifs spécifiques : Zep, AIS, Clin... ;
- des effectifs limités pour permettre la prise en compte des besoins de chacun ;
- une École respectueuse de l'enfant, de ses rythmes et de ses compétences.

POUR UN SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION PLUS EFFICACE

Le Sgen-CFDT revendique :

- une laïcité porteuse de valeurs citoyennes ;
- un partenariat respectueux des équipes et des compétences propres à chacun (parents, collectivités territoriales, associations...) ;
- une nouvelle structure pour l'école, offrant plus d'autonomie et d'initiative aux équipes et garantissant une offre éducative plus équitable ;
- un engagement pour un réseau scolaire de proximité en milieu rural.



Parce que...

- ... les enjeux scolaires s'affirment
de plus en plus comme enjeux de société
- ... les attentes de la profession (RTT, formation, salaires,
conditions de travail) rejoignent les préoccupations
de l'ensemble des salariés

VOTONS SGEN-CFDT

DES ÉLU/ES POUR
VOUS DÉFENDRE
VOUS ÉCOUTER
VOUS CONSEILLER
VOUS INFORMER



Une dynamique solidaire